

6211-01-029

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE
DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN AU VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 mars 2012 à 19 h
Hôtel Château Roberval
Salle Tremblay-Duchesne
1225, boul. Marcotte
Roberval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MARS 2012
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. ÉRIC DONALDSON..... 2
 M. RÉAL JODRY 7
 M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE 13
 M. OLIVIER HUARD 15
 M. RÉAL JODRY 20
 M. LAVAL MORIN..... 24
 M. OLIVIER HUARD 29
 M. YVES GARNEAU..... 35
 M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE..... 39
 M. LAVAL MORIN..... 43
 Mme MARIE-CLAUDE PARIS 44
 M. ÉRIC DONALDSON..... 55
 M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE 57
 M. OLIVIER HUARD 62
 REPRISE DE LA SÉANCE
 QUESTIONS DE LA COMMISSION 69
 M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE..... 72
 M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE 76
 M. ÉRIC DONALDSON..... 80
 Mme MARIE-CLAUDE PARIS 81
 MOT DE LA FIN 86

**SÉANCE DU 13 MARS 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

10 Exceptionnellement, les séances de l'audience publique seront filmées par le BAPE à des fins éducatives. Les gens qui ne désirent pas être filmés doivent en informer madame Renée Poliquin, coordinatrice du secrétariat de la Commission, ou madame Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, qui sont situées à l'arrière.

15 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Taillon?

20 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Non monsieur le Président.

25 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents?

30 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

35 OK, très bien.

Le registre est ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser des questions.

40 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête.

45 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique!

Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

50 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes questions et réponses me sont directement adressées.

55 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Avant d'appeler les intervenants de ce soir, nous avons hier soir des intervenants qui se sont inscrits qui ne sont pas venus cet après-midi.

60 Je vais faire le rappel, parce qu'ils ont gardé leur priorité d'inscription.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ÉRIC DONALDSON**

65 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Éric Donaldson!

70 Bonsoir.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

75 Bonjour monsieur le Président. Ma question porte encore sur le débit, mais plus sur le débit du système peut-être plus que du débit de la chute.

Peut-être avant de commencer, je voulais juste être sûr, le fameux zéro virgule trois mètre cube par seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), on a dit hier qu'il allait être mesuré à la sortie du trou du barrage, si je me souviens bien?

80 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez qu'on confirme que c'est à la sortie du barrage?

85 **PAR M. ÉRIC DONALDSON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

90 Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

95 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on avait dit hier.

100 **PAR M. ÉRIC DONALDSON:**

Parfait. Donc on a un débit qui est des mètres cubes par seconde.

105 En plus de ça, une vitesse, c'est des mètres par seconde. Une accélération, c'est des mètres par seconde au carré. Puis quand on a un objet en chute libre, la vitesse est égale à la masse fois la gravité fois la hauteur. La gravité, c'est une accélération, neuf point huit mètres par seconde au carré ($9,8 \text{ m}^2/\text{s}$).

110 Là où ce que je veux en venir, est-ce qu'on peut être sûr, est-ce qu'on considère finalement qu'il y a un débit uniforme dans la chute du haut en bas?

PAR LE PRÉSIDENT:

115 Si je comprends bien votre question, vous voulez savoir si le point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) se déplace uniformément jusqu'en bas de la chute, c'est ça?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

Est-il maintenu?

120

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-il maintenu! Monsieur Taillon.

125

PAR M. DENIS TAILLON:

Je vais demander à monsieur Morin de répondre à la question.

130

PAR M. MARC MORIN:

Je sais pas si je comprends bien le concept qu'on veut illustrer, mais le point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est un débit qui passe en continu.

135

Donc une fois qu'il est en place, ça veut dire que d'un bout à l'autre de la rivière, à n'importe quel endroit où vous mesurez entre le barrage puis le secteur aval, vous allez avoir le point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) qui prend différentes géométries dépendamment du lit de la rivière, s'il y a une chute ou non. Il peut aller plus rapidement dans certains secteurs, moins rapidement à d'autres, mais il faut pas confondre la vitesse et le débit.

140

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Donaldson.

145

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

OK. Ça fait que mon autre question, parce que dans le fond, c'est quasiment juste une question de curiosité, je me questionnais là-dessus, puis j'étais pas capable.

La vitesse est réellement indépendante du débit?

150

Moi, je suis capable de faire passer dans un tuyau d'un pouce et demi ($1 \frac{1}{2}$ po), si vous voulez, trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), pas de problème, fournissez-moi une pompe.

155

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être, vous voulez savoir si la hauteur d'eau du barrage détermine le trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$)?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

160 Moi aussi il y a quelque chose qui me bogue dans le débit seulement.

Il me semble que la vitesse, en tout cas, c'est ça ma question, il y a des ingénieurs!

PAR LE PRÉSIDENT:

165 À ce moment-là, on pourrait distinguer la vitesse du débit. Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus, monsieur Morin?

PAR M. MARC MORIN:

170 La vitesse de l'écoulement dépend de la pente de la rivière.

175 Quand vous avez des rapides, ça coule plus vite, mais il passe quand même point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) qui est la quantité, qui est une quantité avec une notion de temps. Il passe un volume dans une seconde.

Donc ce volume-là est continu tout le long de la rivière en aval du barrage.

180 Maintenant, dépendamment des secteurs, bien, l'écoulement est plus rapide ou moins rapide. Il y a des bassins qui simplement sont pleins d'eau, puis ils débordent, comme on avait vu un peu plus tôt en après-midi. Donc c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

185 Comment le débit de point trois mètre cube ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) est assuré à la sortie du barrage par l'ouverture qui va être pratiquée au bas du barrage? Est-ce que c'est ça la question précisément?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

190 Non. C'est que j'ai juste de la misère à conceptualiser qu'en coulant dans la rivière, il y a une perte de charge, il y a de la friction, il y a tout, rendu à la rivière, le débit, puis là, sur le dessus de la chute, c'est sûr que ça mène aussi au concept de si tu as quatre mètres cubes ($4 \text{ m}^3/\text{s}$) ou dix mètres cubes par seconde ($10 \text{ m}^3/\text{s}$) qui passent dans la chute, en haut, tu as plus de poids, donc en bas, tu as plus de vitesse.

195 Ça revient tout aussi au concept de pas se retrouver avec des corrections irréparables à faire à la fin comme on évoquait la possibilité hier.

Mais en tout cas, ça me boguait aussi, puis il y a quelque chose de pas clair là-dedans.

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Paul, vous pouvez nous éclairer?

205 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui, je pense que monsieur Godin va essayer de répondre à la question de monsieur Donaldson.

210 **PAR M. FRANÇOIS GODIN:**

Je vais tenter avec une des premières équations qu'on apprend à l'école!

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Vous vous adressez au président.

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

220 Monsieur Fortin, pardon.

Donc le débit, c'est une aire fois une vitesse. Une aire se mesure en mètres carrés et une vitesse se mesure en mètres par seconde.

225 Donc c'est une façon de calculer le débit. Donc on peut avoir, pour une même valeur de débit, point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), on peut avoir une grande vitesse et une petite aire et à l'inverse, on peut avoir une grande aire, donc une surface d'écoulement très large, et une très faible vitesse.

230 On va arriver au même résultat. Donc point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$). On fait varier un (1) des deux (2) éléments, et on peut arriver au même débit.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

235 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, bienvenue.

240

RÉAL JODRY

PAR LE PRÉSIDENT:

245

On avait aussi monsieur Mario Roy! Est-ce que Mario Roy est là? Non. Il perd pas son tour.

Monsieur Jean-Yves Nadeau!

250

Monsieur Réal Jodry!

PAR M. RÉAL JODRY:

255

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir. Monsieur Jodry, on vous écoute.

260

PAR M. RÉAL JODRY:

OK. J'ai deux (2) questions, ça se pourrait peut-être qu'une (1) ou deux (2) de mes questions soient redondantes par rapport à certaines questions qui ont été posées après-midi, je n'étais pas là. Ça fait que vous m'en excuserez si c'est le cas. Ça fait que je vais les poser quand même.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui.

270

PAR M. RÉAL JODRY:

275 Durant les travaux de construction du tunnel d'amenée d'eau, de la ligne électrique
souterraine et de la centrale, la libre circulation des touristes sera sérieusement perturbée, du
moins c'est ce qu'on croit.

280 Quelles sont les mesures envisagées pour garantir une libre circulation des visiteurs et cela
en toute sécurité pendant la durée des travaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, vous avez bien fait de poser la question, parce qu'on n'en a pas parlé cet après-midi.

285 **PAR M. RÉAL JODRY:**

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Donc du côté de monsieur Taillon!

PAR M. DENIS TAILLON:

295 Dans l'entente d'intégration et de complémentarité qu'on a conclue avec la Corporation, il y a
des mesures qui sont prévues pour la période de construction, de façon à réduire au minimum les
impacts.

300 Le détail des mesures qui sont prévues dans l'entente, je vais demander à monsieur Morin
qui maîtrise mieux que moi le fin détail de l'organisation prévue pour le chantier, donc monsieur
Morin va répondre à la question.

PAR M. MARC MORIN:

305 Disons qu'en accord avec l'entente avec la Corporation du parc, ce qui a été convenu,
disons qu'on a divisé le projet en trois (3) composantes principales!

310 La première qui est le barrage et l'accès au barrage dans lequel les visiteurs du parc ne sont
pas réellement affectés, parce qu'on touche à des zones de travaux en dehors du circuit
touristique, je dirais, qui est actuellement développé.

Donc le barrage, le chemin d'accès au barrage, on n'a pas d'interférence avec les touristes.

315 Le tunnel, compte tenu que c'est un élément qui va prendre une certaine durée à faire, on
peut pas garantir qu'on puisse le faire hors de la saison touristique. Ce qui est convenu par contre,
c'est qu'il y a une enceinte qui est prévue à la sortie du tunnel, et les travaux comme tels
d'excavation – le tunnel, il faut comprendre, de la façon que ça se fait, c'est par dynamitage, donc
généralement, une ronde, ça va être environ entre huit (8) et dix (10) heures, pour perforer le
tunnel sur une longueur de trois mètres (3 m).

320 À la fin de la ronde, les employés s'en vont, c'est un autre groupe. Ils font le sautage, il y a
de nouveaux groupes qui rentrent; ils font l'excavation, puis ce qui est prévu, c'est qu'on va laisser
ce qu'on appelle la "muck", les produits d'excavation dans l'enceinte dont on a parlé, pour éviter les
va-et-vient de véhicules lourds durant la journée.

325 Ça veut dire que le tunnel, en accord avec la Corporation, on a convenu que ça pourrait
arriver qu'il y ait des opérations au tunnel durant la saison touristique, mais il faut comprendre
qu'en peu de temps, on est à l'intérieur du tunnel, les travaux se font à l'intérieur.

330 Et puis la coordination qu'on a à faire, c'est pour le transport des matériaux à l'extérieur du
site, puis on va tenter de coordonner ça, puisqu'on a un endroit pour les accumuler, puis c'est pas
des volumes à tout casser, pour une seule ronde de travail par shift de douze (12) heures, donc on
peut les accumuler puis les sortir de façon coordonnée, en dehors toujours des visites du parc.

335 L'aspect de la centrale et puis la conduite forcée, on est carrément dans le parc. Donc il a
été convenu des dates avec les gens de la Corporation, qu'on va travailler ce secteur-là en dehors
de la saison d'ouverture du parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 OK. Ça répond à votre question?

PAR M. RÉAL JODRY:

345 Oui, c'est correct, merci beaucoup.

350 Je vais poser ma deuxième question! Comme les variations d'écoulement hydriques seront
importantes sur la base journalière et mensuelle, il est certain que les espèces végétales et
ichthyologiques ne pourront pas s'adapter à de telles conditions de leur environnement.

Alors la question, c'est: quelles sont les mesures d'atténuation proposées pour la disparition appréhendée de ces espèces et leur habitat?

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Vous parlez des espèces végétales?

PAR M. RÉAL JODRY:

360

Végétales et aquatiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

365

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

Je vais demander à monsieur Gauthier de répondre à la question.

370

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Donc une fois que le projet est terminé, si je comprends bien la question, c'est que le projet est en place, les mesures d'atténuation pour s'assurer du maintien de la végétation et des espèces aquatiques, c'est ça?

375

PAR LE PRÉSIDENT:

Dû à la variation du débit.

380

PAR M. JEAN GAUTHIER:

En fonction de la variation du débit.

385

Donc de façon spécifique, pour la variation du débit, en lien avec le poisson, donc la faune ichthyenne, essentiellement, on en a parlé cet après-midi, c'est le maintien d'un débit dans le bief intermédiaire, dans le bief court-circuité.

390

Donc le trois cents litres seconde (300 L/s) va permettre de maintenir, comme on en a parlé, les conditions de vie favorables pour le maintien des espèces aquatiques dans les bassins qu'on retrouve dans le bief court-circuité.

Pour l'aspect de la végétation, je demanderais à monsieur Daniel Courtois de nous informer à ce sujet-là.

PAR M. DANIEL COURTOIS:

395

Au niveau de la végétation, les inventaires réalisés dans le cadre de l'étude, au niveau du bief intermédiaire ou du bief court-circuité, n'ont pas révélé la présence d'aucune espèce dans ce secteur-là.

400

C'est beaucoup caractérisé par des affleurements rocheux, il y a beaucoup de roches, les rives qui sont rocheuses, et on retrouve un peu de végétation arborescente, je vous dirais, qui est davantage en surplomb à certains endroits où on retrouve des cassures, mais on n'a pas de végétation aquatique.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est confirmé par le MRNF?

PAR M. OMER GAUTHIER:

410

La visite de terrain que j'ai faite qui était pas une visite systématique va dans ce sens-là, oui.

415

C'est vraiment des affleurements rocheux avec des parois, ça fait que pour ce qui est de la végétation aquatique, c'est peu propice.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et du côté du ministère de l'Environnement aussi?

420

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui.

425

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du MRNF, concernant les espèces d'oiseau en péril et leur habitat, est-ce que vous avez dénoté quelque chose là-dessus?

430 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

C'est un secteur où il y a aucune espèce menacée ou vulnérable, en termes d'oiseaux, qui a été répertoriée.

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les oiseaux migrateurs, du côté de Pêches et Océans ou Environnement Canada?

440 **PAR Mme SUSANNE MARK:**

De ma connaissance, selon l'étude d'impact aussi, non, il y avait rien à signaler à ce niveau-là.

445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Paul, ça va?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

450 Peut-être simplement compléter en disant qu'au niveau floristique, par contre, il y avait certaines espèces qui étaient susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude.

Le promoteur a procédé à un inventaire au mois de septembre dont les données viennent d'être déposées au ministère.

455

Et il va compléter son inventaire en période printanière, parce que, bon, il y avait certaines espèces qu'en septembre, c'était plus détectable au niveau botanique. Donc au printemps, il retourne sur le terrain compléter son inventaire.

460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Merci monsieur Jodry.

PAR M. RÉAL JODRY:

465

Merci beaucoup.

470

OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne.

475

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Bonjour.

480

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

485

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Bonsoir. Bon, monsieur le Président, j'aimerais que vous demandiez à la Corporation de Val-Jalbert si à la chute qui est allumée depuis une vingtaine, si c'est pas une quinzaine d'années, le soir, on avait l'opportunité d'aller la voir la nuit illuminée, dans le temps de la Sépaq, est-ce que ça, c'est quelque chose dont la lumière va se fermer éventuellement?

490

Est-ce qu'il y a un projet pour la nuit pour la chute?

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Monsieur Bouchard.

PAR M. DANY BOUCHARD:

500

Absolument, monsieur le Président. Non seulement, on a même cette année investi davantage dans l'illumination de la chute.

Et on a prévu autour de cinq cent quelques heures, cinq cent quatre (504) heures de soirée, dans le fond, pour illuminer et faire, dans le fond, la présentation de la chute le soir avec le jeu de lumières qui est prévu et que nous avons aménagée cette année.

505

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bouchard-Lamontagne.

510 **PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:**

La deuxième chose, la chute est maintenant accessible du côté camping pour les sentiers de plein air, on peut descendre, et il y a un chemin, puis à ma connaissance de ce temps-ci, tu dois payer pour faire de la raquette ou du ski, puis les marcheurs l'été peuvent y aller en passant pour aller à ce sentier pédestre Ouiatchouan, donc cet accès-là, est-ce qu'il va être maintenu?

C'est une question encore pour monsieur Dany Bouchard de la Corporation de Val-Jalbert.

520 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

Absolument. Bien, pour l'instant, on a une entente avec le Club plein air Roberval pour la pratique de la raquette et le ski de fond.

Et le sentier Ouiatchouan, malheureusement, depuis, je dirais, bien en tout cas cette année, on a eu des difficultés au niveau de l'entretien du sentier, il est fermé parce que non sécuritaire.

Et ça, ça n'appartient pas nécessairement uniquement à la Corporation, parce qu'il y a des ententes avec d'autres associations pour assurer le maintien de ce sentier-là.

530 Donc dans l'éventualité où chacun des partenaires arrivait à continuer la sécurité et l'accès à ce sentier-là bien, nous, il n'y a pas de problème à ce que les gens puissent l'emprunter.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Merci.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

540 Ma question était plus précise! C'est le chemin qui descend vraiment en bas de la chute Ouiatchouan. Le chemin escarpé, ce chemin-là qui se rend jusqu'en bas, est-ce que lui, il va toujours être maintenu, est-ce qu'on va toujours avoir accès du côté camping?

PAR M. DANY BOUCHARD:

545 Pour l'instant, il y a pas de raisons qui me porteraient à croire le contraire, là. Mais disons que pour l'instant, c'est maintenu, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 OK.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

555 Est-ce qu'il peut y avoir un engagement pour le fait de le maintenir?

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Pour l'instant, c'est maintenu. Vous prévoyez pas de changements, c'est ce que je comprends?

PAR M. DANY BOUCHARD:

Pas pour l'instant, non. Ça n'a pas de lien avec le projet.

565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

570 On a accès à la chute, c'est la mise en valeur de la rivière Ouiatchouan, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 OK.

OLIVIER HUARD

580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Olivier Huard.

585 **PAR M. OLIVIER HUARD:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

590 Bonsoir.

PAR M. OLIVIER HUARD:

595 Durant la session cet après-midi, on a eu connaissance d'un document qui faisait une sorte, qui relatait, dans le fond, une entente entre le parc et la société en commandite, la Société communautaire d'énergie.

600 Et comme le remarquait la dame du ministère de l'Environnement, c'est un tout nouveau document pour tout le monde qui est impossible de commenter pour l'instant, mais pour les fins de pédagogie, puis étant donné qu'on est dans une audience publique, j'aimerais quand même avoir des détails tout de suite si possible.

605 Comme par exemple, bien, les clauses du contrat, du partenariat en fait entre le parc et la Société d'énergie communautaire prévoient que dans le cas de certaines situations précises – j'ai pris en fait deux (2) stations types pour donner des exemples!

610 Par exemple, il y a un nouveau projet de développement dans le Parc de Val-Jalbert, parce qu'il a été mentionné qu'il fallait être créatif pour être capable que le parc se développe, mais dans le fond, ces projets créatifs là, dans le fond, seraient limités par les heures qui ont été mentionnées de disponibilité de la chute.

615 C'est que la chute serait à plus gros volume que zéro point trois ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), donc est-ce que dans le fond, cette position-là vient donc limiter le développement du parc aux heures de disponibilité de la chute ou sinon, est-ce qu'il est possible aussi de renégocier ces heures-là?

Parce que dans le fond, le développement du parc n'est pas uniquement, dépend pas uniquement de la centrale.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 OK. Vous savez que le document a été déposé à la Commission, le document a été déposé à la Commission, à ma connaissance?

PAR M. DANY BOUCHARD:

625 J'ai déposé l'addenda, monsieur le Président. Par contre, je pensais que vous aviez le document original, donc on pourra le déposer également.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 On a celui-là de l'étude d'impact, mais là, avec l'addenda, vous avez modifié...

PAR M. DANY BOUCHARD:

635 On est à jour.

PAR LE PRÉSIDENT:

640 Puis cet après-midi, on a parlé un peu de cette clause-là de partenariat sur la gestion des heures.

Maintenant, est-ce que vous avez un ajout, monsieur Taillon?

PAR M. DENIS TAILLON:

645 En fait, simplement rappeler qu'on a convenu d'un volume d'heures avec la souplesse qu'il faut pour qu'il s'adapte et s'ajuste aux besoins du parc.

650 Et lorsqu'on veut excéder ce volume-là, bien évidemment, il faut négocier dans le cadre d'une relation gagnant-gagnant.

Évidemment, si on veut continuellement rogner, ajouter des heures, bien évidemment, ça l'a un impact économique sur le projet.

655 Donc nous, on est disposé à regarder des ajustements avec le parc et évidemment, c'est dans des relations gagnant-gagnant.

PAR LE PRÉSIDENT:

660 Absolument. Monsieur Huard.

PAR M. OLIVIER HUARD:

665 Ma deuxième question, dans le fond, c'est une deuxième situation type. Dans le fond, étant donné que la centrale serait installée et que la centrale, bon, plus elle produit d'électricité, plus elle produit d'argent, de profits en fait, la tentation peut être forte quand même de vouloir produire de plus en plus, dans le fond, de réduire de plus en plus la chute.

670

Et on pourrait arriver avec des années, par exemple, de vaches maigres, par exemple, en termes de profits. Il pourrait même y avoir plusieurs années consécutives où ce que les débits sont pas au rendez-vous.

675

Encore là, comme j'ai dit, je l'ai pas le contrat actuellement, mais pour le bénéfice de l'assemblée qu'est-ce qui pourrait prévenir, dans le fond, qu'est-ce qui pourrait garantir la qualité de la chute actuelle, les heures actuelles?

680

Est-ce qu'il y a des garanties qu'il va toujours y avoir au moins cette quantité de nombre d'heures là, parce que si on peut négocier l'augmentation des heures, est-ce qu'on peut négocier aussi la diminution, pour assurer la rentabilité de la centrale?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

685

PAR M. DENIS TAILLON:

Il y a aucun scénario dans ce sens-là.

690

Nous, il est pas question, après avoir convenu d'une entente aussi stratégique avec le Parc, de proposer des choses qui vont l'altérer.

695

Et l'autre élément, je pense, qui doit sécuriser tout le monde, madame Paul l'a un peu mentionné ce matin, toute la question des débits, ainsi de suite, ça va faire partie du certificat d'autorisation. Et comme on est une organisation publique, je pense pas que l'organisation a le goût de supporter une mauvaise image publique d'un mauvais gestionnaire de projet, particulièrement pour le premier qu'on réalise.

Donc comptez sur notre volonté de respecter les ententes qu'on assume.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc madame Paul, ce que je comprends, c'est que les heures vont être intégrées dans le décret.

705

Qu'advierait-il si le promoteur respectait pas le décret?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

710 Si le promoteur respecte pas le décret au niveau de ses engagements en termes de débits, en termes de gestion de la centrale, lors de l'exploitation, le ministère peut faire des visites régulières sur le site, et l'enregistrement des débits peut lui être fourni s'il en fait la demande.

Donc on est à même de vérifier si ces débits-là sont respectés.

715 Et si malheureusement, le promoteur ne respecte pas ses engagements, c'est comme n'importe quel autre promoteur, il peut être sanctionné.

PAR LE PRÉSIDENT:

720 Merci.

PAR M. DENIS TAILLON:

725 Permettez, monsieur le Président! J'ajouterais que parmi les engagements qu'on a pris, on va afficher l'exploitation de la centrale, donc on va savoir quand est-ce que la centrale fonctionne. Et on va être en mesure d'afficher les débits qui sont turbinés, de façon à rendre l'information disponible et publique pour tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 OK. Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

735 Je comprends que le débit turbiné est très important, puis que sa réduction a un effet direct sur les revenus, mais comment vous expliquez que dans le projet 93-94, il y avait environ sept cents (700) heures de plus de débit esthétique? Deux mille cinq cent quarante-deux mille cinq cent soixante (2540-2560), par rapport à mille huit cent cinquante-huit (1858) dans votre projet?

PAR M. DENIS TAILLON:

740 Vous me l'apprenez.

PAR LE COMMISSAIRE:

745 Évidemment, c'est un autre projet. Mais je voulais savoir.

Peut-être que monsieur de la Corporation aurait un commentaire à ce sujet-là?

PAR M. DANY BOUCHARD:

750 Non, j'ai aucun commentaire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Merci monsieur Huard.

RÉAL JODRY

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Réal Jodry.

765 Bonsoir.

PAR M. RÉAL JODRY:

Rebonsoir.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, il y a seulement deux (2) intervenants d'inscrits au registre, vous pouvez peut-être poser trois (3) questions!

775 **PAR M. RÉAL JODRY:**

780 OK. J'en ai seulement deux (2). La question, c'est: en attendant de considérer et analyser d'autres alternatives, j'en ai parlé hier, et afin de développer davantage le volet récréotouristique du site de Val-Jalbert, en relation avec les origines industrielles pour l'énergie hydromécanique et électrique qui s'y produisait, ne serait-il pas plus logique de simplement remettre en fonction les anciennes turbines et certaines parties de l'équipement mobile de l'usine, afin de montrer aux touristes les activités industrielles de l'époque?

785 Exemple, le Moulin de La Doré, le Vieux Moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc.

PAR M. DENIS TAILLON:

790 Écoutez, il y a eu une période où la Corporation du site de Val-Jalbert a regardé elle-même la possibilité de réaliser un projet, avant que le gouvernement du Québec adopte les décrets gouvernementaux pour l'Énergie communautaire.

795 Il y a eu des hypothèses d'examinées concernant, semble-t-il, la réhabilitation ou la réutilisation d'anciennes turbines. Et la conclusion, c'est que les coûts de restauration étaient énormes, et au plan du financement, les financiers étaient relativement frileux à l'idée de financer à long terme des infrastructures ou des investissements importants avec des matériels reconconditionnés, de sorte que c'est une hypothèse qui a été abandonnée à cette époque-là.

800 Mais du côté de la Société, nous, il n'a jamais été question de regarder des projets de cette nature-là, parce que dans les variantes qu'on a examinées, particulièrement la première variante où on était à proximité du vieux moulin, on pensait que les risques de porter atteinte à l'infrastructure de l'ancien moulin étaient trop grands, compte tenu du patrimoine du vieux moulin.

PAR LE PRÉSIDENT:

805 OK. Monsieur Jodry.

PAR M. RÉAL JODRY:

810 Ma deuxième question! Compte tenu des informations additionnelles maintenant disponibles, exemple, les derniers documents qui sont déposés ici à la Commission, accepteriez-vous de réaliser et d'accepter les conclusions d'un nouvel exercice de consultation ou sondage auprès du public de la région, concernant la faisabilité et l'acceptation dudit projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

820 Écoutez, on l'a déjà confirmé, nous, on pense que le projet repose sur un très large appui de la population.

825 Il faut jamais perdre de vue non plus que les promoteurs de ce projet-là, c'est des élus municipaux, c'est le premier niveau politique près des citoyens, qui les côtoient au quotidien.

Et de leur part, jusqu'à maintenant, on n'a pas eu de signal de difficulté par rapport à l'acceptabilité sociale.

830 Autre élément important, c'est que lorsque le milieu municipal a réalisé ses règlements d'emprunt, volontairement des registres ont été ouverts aux citoyens, et je prends l'exemple de la MRC Domaine-du-Roy où on avait besoin de six cent quarante (640) signatures pour demander la tenue d'un référendum, il y a eu vingt-trois (23) signatures. Dans le cas de Maria-Chapdelaine, de mémoire, ça nécessitait six cents (600) signatures pour demander la tenue d'un référendum et il y a eu six (6) signatures.

835 C'est un cumul d'indices qui nous font croire que l'acceptabilité sociale de ce projet-là, elle est importante, et on ne voit pas l'utilité de procéder à des nouveaux sondages pour le mesurer.

PAR LE PRÉSIDENT:

840 Avez-vous une autre question?

PAR M. RÉAL JODRY:

845 Oui. Bien, vous me dites, je l'ai pas préparée, m'a la dire verbalement, celle-là.

On parle d'intégration de la centrale aux bâtiments déjà existants. Moi, je me demande pourquoi, ou si le promoteur a déjà envisagé la possibilité d'utiliser les mêmes types de pierre, par exemple la grosse maçonnerie qui a été utilisée pour le moulin à scie, le moulin?

850 D'abord, les carrières sont sûrement pas loin. S'il y aurait pas moyen de prendre ce même type de pierre là pour construire la centrale, à l'extérieur, du moins avec ça, ça ferait que ça nous donnerait un bâtiment qui serait parfaitement intégré au site. Ce serait déjà, en tout cas, un plus pour le projet.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Taillon.

860 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Dans le domaine d'intégration architecturale, il y a différentes façons de voir la chose.

865 Nous, les discussions qu'on a eues avec le ministère nous ont laissé croire qu'on mettait
davantage en relief et en valeur un patrimoine historique en démarquant le bâtiment de celui
auquel on veut ajouter.

870 Donc nous, c'est dans cette optique-là qu'on travaille. Évidemment, on doit construire un
bâtiment qui va être aussi utilisable pour des fonctions touristiques, et on veut mettre à profit aussi
une thématique qui est propre à Val-Jalbert, qui est la transformation du bois.

Donc c'est autour de ces éléments-là qu'on travaille l'intégration architecturale de la centrale.

PAR LE PRÉSIDENT:

875 OK. Du côté du ministère, est-ce que ce scénario-là aurait pu être?

PAR M. RÉJEAN GOUDREAU:

880 Je vous dirais que je vais demander à monsieur Gaston Gagnon qui a accompagné, je
dirais, les gens de la Corporation dans toute cette question-là au cours des années.

PAR M. GASTON GAGNON:

885 Bonsoir monsieur le Président. Nous, par rapport à cette question-là, il y a des règles
internationales en patrimoine qui est notre ligne directrice.

890 En fait, on essaie toujours de démarquer le temps, entre le temps actuel et le temps du
passé.

895 Donc une des belles façons d'exprimer ça, si vous voulez, même s'il y a pas de statuts de
classement ou de protection rattachés à ça, c'est le Cégep de Chicoutimi par rapport au Vieux
séminaire de Chicoutimi! Le vieux séminaire date de 1912, qui est en brique, et le cégep qui est
une construction plus récente, plus moderne, date des années mil neuf cent soixante. Et donc on
voit bien le décalage entre ces deux (2) constructions, et donc les deux (2) temps, en termes de
l'architecture, sont présents dans cet espace-là.

900 Donc l'architecte que la Corporation a engagé est un architecte dont il a un souci de
l'implantation, c'est un spécialiste de l'implantation architecturale et donc, c'est pour ça par exemple
que dans le projet, il y a eu une mise à distance de la centrale par rapport au vieux bâtiment, de
telle sorte que les visiteurs peuvent très très bien lire le bâtiment ancien, comme ils vont pouvoir
lire le bâtiment récent, plus contemporain, qui est en lattis de bois, donc on prend cette essence-là
qui est rattachée à l'esprit également du moulin.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

OK, merci. Monsieur Jodry.

PAR M. RÉAL JODRY:

910

En tout cas, concernant l'exemple donné pour Chicoutimi, je considère pas ça que c'est une réussite sur le plan architectural, mais merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. RÉAL JODRY:

920

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

925

PAR M. RÉAL JODRY:

Merci beaucoup et bonsoir à tous.

930

LAVAL MORIN

PAR LE PRÉSIDENT:

935

Monsieur Laval Morin.

PAR M. LAVAL MORIN:

940

On a une conduite forcée, on a une turbine, puis on a un aspirateur qui crée la succion. La succion, c'est ça qui fait que la turbine marche, OK. C'est de même que ça marche, c'est comme ça, monsieur Morin?

Ça fait que là, on roule à point trois mètre (0,3 m³/s) de nuit, on roule à point trois mètre (0,3 m³/s), de jour, on en prend plus, ou le contraire, en tout cas!

945

Il y a des grosses variantes de débits là-dessus, puis cette turbine-là, elle, ça crée comme un vide ici, c'est ça qui crée l'aspiration dans le tuyau.

950

Si tu bloques ton eau, tu réduis ton eau, ça va faire des flammèches à quelque part. C'est pas fait pour ça, là. Ça, ça va être tantôt, monsieur Morin!

955

Puis en tout cas, l'eau sort de là, elle passe dans les pertuis, puis elle s'en va dans la rivière ou dans le lac. Ça, ça sort bien tranquillement, ça sort pas en bouillon, ça sort bien tranquillement, bien doucement. Tu jettes un bâton là-dessus puis ça s'en va!

960

Mais moi, ce que je veux savoir, c'est pour la question de la température. Je suis pas sûr, moi, parce que ça gèle pas de l'hiver à Eastmain, pour plusieurs centaines de mètres de long, puis je dirais à peu près quelque chose comme cent mètres (100 m) de large, ça gèle pas à Eastmain, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

À Eastmain, il y a une centrale électrique?

965

PAR M. LAVAL MORIN:

Oui, il y en a plusieurs, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Donc vous voulez savoir, vous?

PAR M. LAVAL MORIN:

975

Parce qu'on disait qu'il y avait pas de degré ou très infimement de variations de température entre la prise d'eau puis la sortie des pertuis. Je suis pas sûr!

PAR LE PRÉSIDENT:

980

Donc on pourrait avoir une explication, du côté du promoteur?

PAR M. DENIS TAILLON:

985 Je vais demander à monsieur Morin de répondre à monsieur Morin – au Président, excusez!

PAR M. MARC MORIN:

990 On peut pas nécessairement comparer, évidemment, d'un projet à l'autre. Quand on réfère à des projets à la Baie-James, l'envergure des réservoirs créés et tout ça, on influence sur le régime thermique de l'eau.

995 Les prises d'eau à la Baie-James, ils prennent l'eau, bien, pas nécessairement dans le fond du réservoir, mais à une profondeur X du réservoir, et puis l'accumulation dans le réservoir fait qu'il y a une variation de température, bref, à comparer dans des conditions naturelles dans un cours d'eau.

1000 Dans le cas de Val-Jalbert, la grosse différence, c'est qu'on est dans un projet au fil de l'eau, il y a pas d'accumulation, il y a pas de changement du régime thermique de la rivière entre l'entrée à la prise d'eau et puis la sortie à la turbine.

Donc cet aspect-là, ça pose pas problème.

1005 Puis encore une fois, si on réfère à des projets de grande envergure, c'est une question de création de réservoir, puis de gestion des eaux qui diffèrent du cas de petite hydro.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 OK.

PAR M. LAVAL MORIN:

1015 En tout cas! Puis mon autre question, c'était qu'à un moment donné, on était dans le bois, il faut que je conte une petite histoire, puis on bûchait. Il y avait une fraie à poisson, les gars du ministère de la Faune ont pris des précautions extraordinaires pour sauver la fraie.

Au lieu de – dix (10) fois plus mettons, ils laissaient dix (10) fois plus de bois chaque bord, on voulait pas toucher à ça. Un couloir fermé!

1020 Puis en fin du compte, on a bûché une montagne à trois kilomètres (3 km) de là, mais le rayon de soleil passait par-dessus la montagne, puis étant donné qu'il y avait plus de bois dessus, il rentrait dans ce couloir de fraie là. Ça a été terminé pour la fraie.

1025 Puis les gars du ministère avaient pris des attentions terribles, puis il y avait un demi-degré ($1/2^\circ$) de différence sur l'eau qu'eux autres nous ont dit. Puis la fraie était terminée.

C'était la fraie de toute la Lièvre, tout le secteur de la Lièvre. La plus grosse fraie qu'il y avait sur la Lièvre.

1030 C'est pour ça qu'un demi-degré ($1/2^\circ$), ça paraît niaiseux, moi, c'est ça que je me disais, ils sont bien niaiseux, ces poissons-là! Mais eux autres, c'est simple de même, ça prend pas une grosse affaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Mais votre question?

PAR M. LAVAL MORIN:

1040 Ma question, c'était pour la température à la sortie de la turbine, si ça va avoir de l'effet, parce qu'elle est là, la fraie, pas loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Cet après-midi, on en a traité, vous regarderez les explications...

PAR M. LAVAL MORIN:

1050 Vous en avez parlé après-midi?

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans les transcriptions, mais comme c'est pas une longue explication, on pourrait peut-être reprendre un peu ce qui s'est dit en termes de danger de la fraie qui a été confirmé par le MRNF.

1055 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Monsieur Gauthier va répondre à la question.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste résumer la réponse de cet après-midi.

1065 **PAR M. JEAN GAUTHIER:**

C'est ça, essentiellement, en ce qui a trait à la température à la sortie donc des turbines, le système est refroidi à l'eau, c'est une très petite quantité d'eau de refroidissement qui est utilisée.

1070 Et cette eau-là est retournée dans la rivière, est mélangée avec l'ensemble du débit de la rivière, et puis l'augmentation de température sera pas significative dans ce contexte-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 Et ça a été confirmé par le MRNF, n'est-ce pas?

PAR M. OMER GAUTHIER:

Oui.

1080 **PAR M. LAVAL MORIN:**

En tout cas, à Eastmain, ça gèle pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Avez-vous une autre petite question?

PAR M. LAVAL MORIN:

1090 Une autre petite question! Est-ce que c'est le cas que le nom de la chute Ouatouchouan changerait de nom, monsieur Bouchard?

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Vous vous adressez au président!

PAR M. LAVAL MORIN:

Ah OK!

1100 Ça changerait pour la chute Fantôme!

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Vous voulez savoir si le nom de la chute pourrait changer?

PAR M. LAVAL MORIN:

Sur les pamphlets, ce serait la chute Fantôme!

1110 **PAR M. DENIS TAILLON:**

J'ai entendu une suggestion, chute à Piton, mais à part ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

1115 Est-ce que c'est de vos intentions de changer le nom de la chute?

PAR M. DANY BOUCHARD:

1120 Absolument pas, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125 Merci monsieur Morin.

OLIVIER HUARD

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Olivier Huard.

PAR M. OLIVIER HUARD:

1135 Dans l'étude des documents qui ont été fournis jusqu'à maintenant, on a remarqué un certain nombre d'anomalies.

1140 Donc en première question, j'aimerais bien savoir pourquoi, alors que le plan d'affaires a été
déposé, a été rendu public en juillet 2011, en fait, ça, juillet 2011, c'est trois (3) mois après
l'adoption des avis de motion des MRC, donc en avril 2011, et les règlements d'emprunt en mai
2011.

1145 Donc est-ce que ça voudrait dire que ces avis de motion et les règlements d'emprunt ont été
faits avant même de connaître le plan d'affaires?

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1155 Évidemment non. Lorsque les partenaires municipaux ont eu adopté ces règlements
d'emprunt là, la Société a eu des rencontres avec l'ensemble des conseils des partenaires, y
compris le Conseil de bande de Mashteuiatsh où toute la stratégie de financement a été expliquée
et présentée aux élus qui avaient adopté ces règlements-là.

1160 Et par la suite, c'est là que nos professionnels ont continué la rédaction, si on veut, du
document qu'on appelle le Plan d'affaires qui a été par la suite annexé et intégré aux règlements
d'emprunt qui ont été adoptés par les partenaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 OK.

PAR M. DENIS TAILLON:

1170 Et je soulignerais d'ailleurs que ces règlements d'emprunt là ont été transmis aux Affaires
municipales et approuvés par le ministère des Affaires municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Monsieur Huard.

PAR M. OLIVIER HUARD:

Ça porte à confusion. Le plan est daté de juillet 2011.

1180 Dans l'étude du montage financier, le montage des entreprises qui sont impliquées dans le projet, on a noté une certaine anomalie.

1185 Dans le fond, je vais essayer de pas me tromper, la firme DPI est mandatée pour faire l'ouvrage sur le terrain. Mais en fait, la gestion sur le terrain, de ce que j'ai compris, c'est une compagnie à numéro qui fait ça.

Donc c'est une compagnie à numéro que je pourrai dire le nom éventuellement qui, selon ma compréhension, fait la job sur le terrain, engage les gens. Donc c'est une compagnie qui reçoit les fonds de la Société, c'est un commandité.

1190 Le commanditaire de DPI et donc de la société à numéro est entre autres le Conseil de bande de Mashteuiatsh, par le biais de la Société communautaire d'énergie.

Le directeur général de Mashteuiatsh s'appelle Fabien Paul. Alors cette personne-là est aussi actionnaire de la compagnie à numéro en question.

1195 Ce qui fait que j'aimerais avoir des éclaircissements, parce que comme c'est présenté là, monsieur Fabien Paul serait celui à la fois qui donne le contrat et qui donne les sommes et après ça, il est actionnaire d'une compagnie qui reçoit ces mêmes sommes.

1200 Donc il se donne des contrats à lui-même, d'une certaine façon.

Ça m'apparaît un conflit d'intérêts, j'aimerais ça avoir des éclaircissements là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 OK. Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1210 Écoutez, en ce qui concerne la Société, on l'a mentionné hier, nous, on a une entente avec DPI pour utiliser ses ressources humaines.

Ces ressources-là travaillent sur commande du conseil d'administration, et la Société paie à DPI le coût d'utilisation des ressources humaines.

1215 Fabien Paul fait partie, de ce que j'en sais, d'une société en commandite qui s'est occupée du projet de Minashtuk, qui gère le projet de Minashtuk de la Communauté, et ça a aucun rapport avec la Société d'énergie communautaire.

1220 Donc nous, il n'y a pas de liens entre le projet qu'on développe et la structure qu'on se donne et la structure que s'est donnée la Communauté pour réaliser le projet de Minashtuk.

Donc c'est deux (2) choses complètement distinctes. Il faut pas tenter de trouver de coups fourrés là-dedans. C'est clair qu'eux ont leur organisation et nous, on a la nôtre.

1225 On a profité de l'expertise qu'ils avaient développée pour la retenir, pour favoriser le développement de notre projet.

1230 On a aussi eu recours à d'autres spécialistes que vous avez autour de la table qu'on a embauchés via des processus d'appels d'offres et comme ça, c'est ça la Société d'énergie communautaire.

1235 Il faut pas tenter de trouver de magouilles particulières, puis je vous avouerai, lorsqu'on tente de trouver des magouilles du côté de la Communauté, c'est vraiment l'attitude de partenaires qu'ils ont avec nous jusqu'à maintenant; au contraire, c'est de l'excellente collaboration qu'on a.

Ça fait que j'en dirai pas plus!

PAR M. OLIVIER HUARD:

1240 C'est pas mon intention de tirer des magouilles, en fait, je veux des éclaircissements là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Avez-vous une troisième question?

PAR M. OLIVIER HUARD:

1250 En fait, j'en ai plusieurs autres, je vais m'inscrire au registre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 Vous pouvez en passer une troisième. Il y a juste un autre intervenant qui est inscrit, ça fait qu'on va prendre quelques questions encore.

PAR M. OLIVIER HUARD:

1260 Bien, ce que j'ai compris de l'explication, c'est que le mandat est donné à des gens de faire la job, puis à partir de là la Société d'énergie a pas nécessairement droit de regard sur tout ce que les compagnies font, de ce que j'ai compris.

1265 Mais j'inviterais, en fait, les commissaires ou les gens intéressés à essayer d'approfondir cette question-là, parce que nous, on a essayé de faire qui dirige quoi ou qui est impliqué dans quoi, puis on retrouve des noms qui reviennent deux (2) fois.

Je veux pas nécessairement dire que c'est de la mauvaise foi, je veux juste savoir pourquoi c'est comme ça, puis est-ce que ces montages-là respectent vraiment toutes les règles d'éthique.

1270 Je présume pas de la mauvaise foi de quiconque.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

1275 **PAR M. DENIS TAILLON:**

C'est clair qu'au plan des règles d'éthique, la réponse est oui, là.

PAR M. OLIVIER HUARD:

1280 Peut-être la Société, mais les autres impliqués, c'est ça que je veux dire.

PAR M. DENIS TAILLON:

1285 Écoutez, le fonctionnement de la Société, du conseil d'administration, on se réunit, je dirais, minimalement aux mois. On tient des réunions, on a des ordres du jour, on a des suivis des projets, on a des décisions à prendre, il y a des gestes à poser, on a du financement à structurer, et ces débats-là se font au conseil d'administration.

1290 Lorsque les décisions se prennent, par la suite on demande aux gens qui travaillent pour nous de les mettre en œuvre et de les réaliser.

1295 C'est le fonctionnement normal de toute organisation. Dans notre cas particulier, plutôt que d'embaucher directement puis d'avoir des salariés, bien, on a des personnes qui nous sont prêtées par une organisation pour lesquelles on paie l'utilisation de leurs ressources humaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Huard, avez-vous une autre question?

1300 **PAR M. OLIVIER HUARD:**

Bien oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Allez-y.

PAR M. OLIVIER HUARD:

1310

De ce que je comprends, on parlait d'une somme d'environ dix-neuf point sept millions (19,7 M\$) sur quarante (40) ans qui va être donnée pour le parc, que le parc va recevoir. Ça fait une moyenne à peu près de cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année, sur quarante (40) ans. Je sais que ces sommes-là vont changer, année après année, mais sur quarante (40) ans, c'est ça?

1315

En même temps, on nous dit qu'une des raisons qui justifie la centrale, c'est que le parc, dans le fond, le budget du parc est déficitaire.

1320

Donc par ce fait même là, ça vient poser la question sur la gestion du parc. Pourquoi qu'il y a un déficit de cet ordre-là!

Et en fait, je crois, de ce que j'ai compris des chiffres, le déficit du parc est de quelques centaines de milliers de dollars. On pourrait me confirmer là-dessus.

1325

Donc la question à poser à partir de là, c'est si la gestion du parc actuellement fait en sorte qu'il y a un déficit, je dois dire que le prix d'entrée en ce moment est comme de vingt-quatre dollars (24 \$), juste pour rentrer sur le site, quand même, là, qu'est-ce qui nous garantit qu'avec une entrée d'argent d'à peu près cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année, le parc va être géré de façon si efficace qu'il y en aura plus de déficit?

1330

Parce que, dans le fond, si la gestion du parc change pas, rajouter un cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année, c'est peut-être juste pelleter le problème plus en avant!

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

OK. Bien, on a répondu partiellement cet après-midi, mais peut-être que monsieur Bouchard, vous pourriez rajouter?

PAR M. DANY BOUCHARD:

1340

Je pense que depuis les quinze (15) dernières années, vous savez, le Parc du Village historique de Val-Jalbert, c'est quarante-sept (47) bâtiments. On l'a dit ce matin, on va le redire encore, au cours des trois-quatre (3-4) prochaines années, c'est deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) qu'on va avoir besoin pour le maintien d'actifs et les immobilisations sur le site.

1345

C'est évident que l'argent qui sera versé, le dix-neuf point sept millions (19,7 M\$) de la Société va nous aider, d'une part, à régler les problèmes de dettes ou la dette accumulée, la marge de crédit, nous permettra de stabiliser les finances de l'organisation, éventuellement se créer un fonds de développement pour répondre aux besoins que nous avons dans les prochaines années.

1350

Il faudra quand même être créatifs et se trouver des formes de financement pour nous aider, parce que le Parc de Val-Jalbert, c'est un patrimoine qui est quand même important, et je pense que le projet qui nous est offert par la Société va nous aider à répondre à ces préoccupations-là.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Ça va monsieur Huard? Il y a deux (2) autres personnes qui vont venir.

PAR M. OLIVIER HUARD:

1360

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Merci.

YVES GARNEAU

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yves Garneau.

PAR M. YVES GARNEAU:

1375

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Bonsoir.

PAR M. YVES GARNEAU:

1385

J'espère que c'est la dernière question que je vous pose!

Monsieur le Président, on a parlé cet après-midi pour s'assurer de l'accessibilité sociale de ce projet-là, qu'il y avait eu un sondage d'effectué auprès de trois cents (300) répondants.

1390

On pourrait tu connaître la méthodologie employée pour ce sondage-là, pour qu'il soit représentatif des citoyens, propriétaires de ce site-là, soit les citoyens de la MRC Domaine-du-Roy, tout en considérant que ces répondants à ce sondage-là, est-ce qu'ils étaient bien informés des tenants et aboutissants spécifiques à ce projet-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

Votre question est claire! Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1400

On a pris l'engagement de déposer les questions et les résultats, et je pense qu'on a également la méthodologie. Donc on pourra déposer à la Commission ces informations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

Cet après-midi, on en a parlé.

PAR M. YVES GARNEAU:

1410

C'est parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. YVES GARNEAU:

1415

Oui. Toujours l'accessibilité sociale. En 2012, les promoteurs du projet ont, pour la première fois, présenté à la population de la MRC, en quatre (4) séances d'information, les détails spécifiques à ce projet-là.

1420

Et lors de cette occasion-là, se prêtaient au jeu de questions, à peu près du même genre peut-être qui se déroule ici, en tout cas. Tout était possible dans les questions.

1425

Mais en 2011, les gens n'étaient pas informés du projet. C'est à ce moment-là que le règlement d'emprunt a été adopté.

Comment voulez-vous qu'une personne qui connaît pas le projet aille s'y opposer, citoyens, les six cents (600) signatures requises, lorsqu'ils savent pas vraiment les tenants?

1430

On pouvait, un règlement d'emprunt pour Val-Jalbert, ça aurait pu être la vieille turbine qu'on met en eau, je veux dire, tout était possible, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435

Donc vous dites qu'il y a eu un règlement d'emprunt en 2012...

PAR M. YVES GARNEAU:

En 2011!

1440

PAR LE PRÉSIDENT:

En 2011, et la population a été informée en 2012?

PAR M. YVES GARNEAU:

1445

Oui, c'est-à-dire, on a été informé, règlement d'emprunt, OK, il doit y avoir des parutions dans les journaux, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

1450

Du projet comme tel en 2012?

PAR M. YVES GARNEAU:

1455 Les détails du projet, c'est tout récemment qu'il y a eu des séances d'information aux citoyens, en 2011.

1460 Le citoyen qui peut croire que tout est correct, il le sait pas. Je veux dire, tout est possible, là. S'il peut s'opposer sur quelque chose qu'il connaît pas, c'est dur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

1465 **PAR M. DENIS TAILLON:**

1470 On pourra se référer aux dates, mais si mon souvenir est bon, on avait tenu les préconsultations dont particulièrement les ateliers, l'atelier qui traitait des impacts contenus à l'étude d'impact, et par la suite, il y a eu évidemment les procédures de règlements d'emprunt.

Et j'ajouterais que les partenaires municipaux ont distribué dans tous les foyers un document qui résumait le projet, qui, de mémoire, résumait une partie des impacts, particulièrement au plan du risque financier pour les citoyens.

1475 Et ça, ça a été distribué dans tous les foyers avant la tenue du registre, de façon à ce qu'ils soient bien informés.

Donc moi, je pense que les gens étaient très conscients de ce qui se passait et ils connaissaient très bien les impacts que pouvait avoir le projet.

1480

PAR M. YVES GARNEAU:

1485 C'est possible que je les aie pas lus aussi, je suis pas là-dessus à temps plein. C'est tout nouveau pour moi de m'informer à ce sujet-là.

Par contre, il serait peut-être intéressant que ces documents-là soient déposés, qu'on en prenne connaissance, pour voir vraiment qu'est-ce qui était inscrit à l'époque, puis qu'est-ce qu'il en est rendu dans l'évolution du projet aujourd'hui.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1495 Si la Commission le souhaite, je vois monsieur Mario Gagnon de la MRC qui pourrait déposer le document qui a été distribué dans les foyers de la MRC Domaine-du-Roy.

Puis je pense, de mémoire, que c'est un document identique qui a été distribué sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine.

1500

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument.

1505

PAR M. YVES GARNEAU:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510

Vous avez une autre question?

PAR M. YVES GARNEAU:

1515

Non, non, j'ai fini.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1520

JEAN-PHILIPPE LALANCETTE

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Philippe Lalancette.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

1530

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Bonsoir.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

1540 Moi, j'aurais une seule question! On sait que dans le montage financier du projet que vingt-cinq pour cent (25 %) va être attribué à la MRC Domaine-du-Roy, vingt-cinq pour cent (25 %) à la MRC Maria-Chapdelaine, dix pour cent (10 %) à Chambord et quarante-cinq pour cent (45 %) au Conseil des Montagnais de Mashteuiatsh.

1545 Ma première question, en fait, j'ai deux (2) interventions à propos de cette prémisses-là! Comment la proportion de quarante-cinq pour cent (45 %) attribuée au Conseil des Montagnais a été déterminée?

Pourquoi avez-vous retenu quarante-cinq pour cent (45 %) dans le montage financier?

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1555 Écoutez, je dirais qu'au moment où l'entente a été négociée entre les partenaires municipaux et autochtones, la prémisses de base, c'était que l'entente était abordée sur une base de parité.

1560 Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, au niveau de la composition de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire, c'est un principe qui avait été évoqué, donc une parité entre la communauté autochtone et la communauté non autochtone sur ces questions-là.

1565 Lorsqu'on a débuté les questions, c'est sur cette base-là qu'on s'est entendu.

Puis l'élément d'environnement qui nous a amenés aussi dans cette direction-là, c'est le fait que l'opportunité de pouvoir présenter des projets était autant offerte aux communautés municipales, aux acteurs municipaux qu'aux communautés autochtones.

1570

Donc si on s'entendait pas, évidemment, on aurait pu se retrouver dans une situation extrêmement conflictuelle, communautés autochtones et communautés non autochtones se déchirant sur les mêmes projets.

1575 C'est pas le choix qui a été fait ici. Et c'est comme ça qu'on a convenu au départ, dans les négociations entre ces trois (3) partenaires-là, d'une entente où la Communauté avait initialement cinquante pour cent (50 %) de participation et les deux (2) MRC vingt-cinq pour cent (25 %).

1580 Par la suite, dans un cadre d'une stratégie pour favoriser l'implication des municipalités touchées directement par les projets, on voulait pas aller dans l'univers des compensations aux municipalités; on avait davantage une vision de les impliquer, de leur donner des participations dans le projet, au même titre que les autres partenaires.

1585 Donc on a fait une ponction de dix pour cent (10 %) de participation pour la municipalité d'accueil du projet et on a réduit en proportion les contributions de la Communauté et des deux (2) MRC.

1590 Donc c'est comme ça qu'on en est arrivé à cette répartition-là, quarante-cinq (45 %), vingt-deux et demi (22 ½ %), vingt-deux et demi (22 ½ %), puis dix pour cent (10 %) pour la municipalité de Chambord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Merci. Et votre deuxième volet?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

C'est un peu à partir aussi de cette même prémisse là!

1600 Comment les communautés autochtones ont été consultées? Comment elles ont été associées au projet?

1605 Parce qu'eux sont comme assujettis à des consultations indépendantes, qu'est-ce qui en est ressorti de ces consultations-là? C'était simplement pour avoir leur accord? Tout revient entre les mains du Conseil de bande?

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1615 En fait, au moment des consultations qu'on a faites en amont pour déterminer ou connaître l'acceptabilité sociale de la population, on a tenu une rencontre de consultation sur le territoire de la Communauté, donc la Société s'est rendue là-bas, a consulté les citoyens de la Communauté.

Et on a senti à peu près le même intérêt envers ces projets-là, d'autant plus que la Communauté a déjà une expérience positive dans cette matière.

1620 Donc il y avait pas là beaucoup de différence par rapport à ce qu'on retrouvait sur les autres territoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Est-ce que le représentant du Conseil des Montagnais est dans la salle?

PAR M. DENIS TAILLON:

1630 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est monsieur Nepton? Oui, est-ce que vous pouvez commenter?

1635 **PAR M. ALAIN NEPTON:**

Bonsoir monsieur le Président. En fait, monsieur Taillon a quand même bien résumé le dossier.

1640 Effectivement, on avait déjà de l'expérience locale d'une minicentrale avec Minashtuk qui s'était passée dans les années quatre-vingt-dix.

1645 Les gens étaient donc familiers avec tout ce concept-là, et on avait déjà abordé antérieurement, à plusieurs reprises, dans des assemblées publiques, la possibilité de faire d'autres minicentrales en différents endroits, dont même celui du site de Val-Jalbert.

1650 Donc c'était pas une surprise pour les gens. Et avec l'explication qui avait été donnée lors de la soirée, les gens du Conseil de bande, c'est-à-dire les politiciens ont procédé quand même à plusieurs discussions plutôt informelles avec chacun leur groupe, et il en est pas ressorti d'opposition vraiment significative sur ce projet-là.

Donc c'est pour ça que le Conseil de bande a continué de cheminer dans le projet et, à plusieurs reprises, en a discuté en assemblée publique avec les gens. Donc c'est plus une surprise pour personne chez nous.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lalancette?

1660 **PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:**

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665 Avez-vous une autre question?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

Non, ça va aller.

1670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

1675 _____

LAVAL MORIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Monsieur Laval Morin.

PAR M. LAVAL MORIN:

1685 Je veux juste vous déposer un document. Ça vient du registraire des entreprises, c'est public, c'est une lettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Ça concerne quoi?

PAR M. LAVAL MORIN:

C'était pour que vous voyiez ça.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça concerne quoi, vous voulez nous l'expliquer?

1700 **PAR M. LAVAL MORIN:**

Ça concerne à peu près toutes les entreprises qui sont là-dedans, les partenaires, tous les Québec inc., Hydro-Innu, les monsieur Paul, les monsieur Cleary!

1705 Ça va vous donner une idée pas mal de la table.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous le déposez à madame Poliquin et il va être sur notre site Web, merci.

1710

MARIE-CLAUDE PARIS

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Marie-Claude Paris.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1720 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

1725

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Ça va bien?

1730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1735 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

Bien c'est ça, j'ai deux (2) questions. Bien là, je reviens encore avec cette histoire de variation de température de l'eau, en fait!

1740 Parce que, en tout cas, excusez-moi, j'ai un petit peu de difficulté à comprendre de la manière que tout le monde s'exprime, c'est un peu complexe pour moi.

Ça fait que je veux juste être sûre que j'ai bien compris, puis poser ma question ensuite, pour pas poser une question pour rien!

1745 Moi, ce que j'ai compris, dans le fond, c'est que vu qu'il y a un barrage en haut de la chute qu'on peut admirer un petit peu plus loin, moi, dans ma tête à moi, c'est certain, je sais que vous en avez discuté cet après-midi, j'ai eu les informations, mais c'est certain qu'il y a un réchauffement, ne serait-ce que minime. Ça, c'est certain. On s'entend que tout le monde qui va se baigner dans le moins creux, bien, c'est moins froid, ça, c'est sûr.

1750 Ensuite, cette eau-là passe dans la turbine, et puis là, c'est sûr que ça aussi, ça dégage de la chaleur, ce qui fait que l'eau prend encore, c'est peut-être minime, mais elle prend quand même un petit peu plus de chaleur.

1755 Puis là, si j'ai bien compris, c'est que là, il y a une espèce de système de refroidissement qui fonctionne à l'eau, qui est là pour refroidir, si j'ai bien compris, la turbine en tant que telle, ou l'eau ou quoi que ce soit, en tout cas, il y a quelque chose pour refroidir tout ça.

1760 Mais là, cette eau-là, si j'ai bien compris, qui est utilisée pour le système de refroidissement, elle aussi, dans le fond, elle vient de la rivière, je pense pas qu'elle vienne d'un robinet vraiment.

Ça fait que dans le fond, si je comprends bien, c'est comme un remixage de cette eau réchauffée peut-être minimalement avec de l'eau de la rivière aussi.

1765 Ça fait que là, ma question, quand bien même que ce serait pas significatif, que ça ait pas une incidence significative, ce réchauffement-là au niveau de l'eau, il doit quand même exister. C'est impossible que ce soit complètement zéro (0).

1770 Puis j'aimerais ça, même si c'est pas tout de suite, je comprends que c'est peut-être compliqué comme chiffre, mais moi, j'aimerais vraiment ça connaître, quand bien même c'est une décimale infinitésimale ou quoi que ce soit, zéro virgule zéro zéro zéro zéro un (0,00001), j'aimerais ça savoir le chiffre, en fait. Si c'est zéro zéro (00), tant mieux, mais s'il y a un petit un (1) à quelque part, un petit peu plus loin après plusieurs zéros, j'aimerais ça être au courant.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça peut se comptabiliser?

1780 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

Être au courant, elle est bonne!

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1785 Donc monsieur le Président, c'est très difficile d'évaluer, on est dans la marge d'erreur de tous les calculs qu'on pourrait faire à cet égard-là.

1790 Effectivement, en amont du barrage, il y a un petit réservoir, comme je l'ai mentionné, qui va être créé, mais on est déjà dans un secteur d'eau calme à cet endroit-là, à l'endroit où le barrage va être construit.

Immédiatement en amont, c'est déjà un secteur d'eau calme.

1795 Le rehaussement, on parlait d'un point deux mètre (1,2 m), très minime, donc il y a un très faible volume d'eau qui va s'emmagasiner à cet endroit-là.

Donc la modification de température va être minime.

1800 De la même façon, comme je l'ai expliqué, le système de refroidissement, c'est une petite quantité d'eau en regard du débit de la rivière, donc c'est pas significatif. Donc c'est pas un calcul qui est possible d'être fait en ayant des valeurs significatives de variation.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1805 Bien, ça doit l'être, j'imagine. S'il y a un système de refroidissement, j'imagine que ça doit être quand même calculable pour que ce soit possible de concevoir le système de refroidissement d'eau. Je veux dire, jamais je croirai qu'il y a pas du tout ou à la limite, la marge d'incertitude, la marge d'erreur, je le sais pas, il doit bien y avoir un chiffre quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

Ce qu'on se fait répondre, c'est que la marge d'erreur, elle serait tellement petite qu'elle ne serait pas représentative. C'est la réponse.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1815

Représentative dans le sens que c'est impossible de l'écrire ou qu'elle a pas une incidence représentative?

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Monsieur Gauthier.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1825

Ce n'est pas significatif. Donc la variation, c'est ça, une très grande incertitude et un chiffre non significatif.

Écoutez, on peut fournir un chiffre, mais la variation va être...

PAR LE PRÉSIDENT:

1830

Elle serait trop petite.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1835

Mais c'est possible qu'elle soit calculée avec la marge de je sais pas quoi, là?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1840

Oui, tout à fait, c'est possible de le calculer.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1845

Est-ce que ça serait possible de demander qu'éventuellement, on puisse le voir, ça se peut tu?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez nous faire un calcul?

1850

PAR M. JEAN GAUTHIER:

On va déposer un calcul à ce sujet-là.

1855

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Bon bien, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

Avez-vous une autre question?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1865

Oui. Vous m'excusez, mais c'était compliqué!

Ma deuxième question, c'est par rapport au fonctionnement, advenant le cas d'un référendum. Je suis pas trop sûre de vraiment tout comprendre comment ça peut fonctionner, puis si on pourrait avoir des petits éclaircissements là-dessus, ce serait bien.

1870

Entre autres, le point qui me préoccupe le plus, c'est si le pourcentage de participation lors d'un référendum compte ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Un référendum sur quoi?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1880

Bien, si la population, disons, elle est en faveur ou en défaveur d'un tel projet, advenant le cas qu'il y aurait une demande qui serait déposée ou quoi que ce soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885

Qui serait réalisé par?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Pardon?

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

Un référendum qui serait initié par le promoteur?

1895

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Vous parlez d'un référendum, mais qui l'initialiserait, ce référendum-là, ce serait le promoteur?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1905

Bien là, excusez, je suis pas trop au courant de comment exactement ça se passe. C'est sûr que je vais m'informer par la suite, si ça prend un organisme ou des personnes ou des quoi que ce soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

C'est parce que j'essaie de comprendre votre question.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1915

Bien ça, ça s'est déjà vu, ça, par d'autres occasions de projets comme ça, que la population, je sais pas comment ils se sont organisés, là, qui ont fait la demande, qu'il y ait un vote qui se fasse, si la population est en faveur ou pas.

Peut-être que ça s'appelle pas un référendum, mais j'imagine que vous comprenez ce que je veux dire quand même, là.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez savoir s'il va y avoir une consultation plus large de la population sur le projet?

1925

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

1930 Advenant le cas qu'il y aurait une demande qui serait déposée et acceptée, du fait que la population ait à se déplacer, disons, dans les établissements municipaux et aller cocher oui ou non en accord ou en désaccord avec un tel projet, quand même que c'est hypothétique, là, bon, est-ce que le taux de participation à ce genre de vote là a une incidence sur le résultat ou pas?

1935 Excusez, j'ai pas les bons mots, mais moi, j'en ai déjà entendu parler dans d'autres projets de minicentrales, puis même de d'autres projets qui pouvaient détruire carrément l'environnement d'une quelconque autre manière.

1940 Ça a déjà arrivé que des populations qui se sont mobilisées, puis qui ont demandé à avoir "municipalement" ou "MRCément", je sais pas comment vous dites, que le monde aille voter en faveur ou en défaveur!

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 On a compris. Monsieur Taillon, puis après ça, je vais demander au préfet de la MRC.

PAR M. DENIS TAILLON:

1950 Écoutez, ce genre de décision là ou de démarche là relève évidemment d'une organisation politique, ce que nous ne sommes pas.

Par contre, lorsque les partenaires municipaux ont décidé d'adopter des règlements d'emprunt, ils ont soumis l'adoption de ce règlement-là à un processus référendaire.

1955 Et dans le milieu municipal, on peut déclencher la tenue d'un référendum par un nombre minimal de signatures requises pour, par la suite, le conseil décide d'aller de l'avant en référendum.

1960 Dans le cas qu'on a vécu sur le territoire, dans le cas de Domaine-du-Roy en particulier, on avait besoin de six cent quarante (640) signatures pour que le Conseil de la MRC puisse éventuellement décider d'aller de l'avant par la tenue d'un référendum, et il y a eu vingt-trois (23) personnes qui sont venues signer le registre en disant, nous demandons, nous souhaiterions qu'il y ait tenue d'un référendum.

Et dans le cas de Maria-Chapdelaine, c'est six (6).

1965 Donc je pense que la question, on a un bon indice qu'elle a déjà été débattue et conclue.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça complète la réponse.

1970

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Puis est-ce que ça peut se refaire, une démarche comme ça, ou, si elle a déjà été faite une fois, c'est fini, c'est plus légal de redemander ça?

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous demander de répondre, peut-être du côté des personnes-ressources!

1980

PAR M. GILLES POTVIN:

Monsieur le Président, nos lois régissant les municipalités sont de deux (2) ordres au niveau des MRC. Il y a le Code municipal et la Loi des cités et villes.

1985

La démarche est à peu près la même. Monsieur Taillon, comme directeur de la MRC également, vous en a fait part.

On a tenu le même processus dans chacune des municipalités. On a donné des séances d'information, les avis de motion sur le règlement d'emprunt, on a présenté le règlement.

1990

Il a été publié dans les journaux, les avis ont été donnés même dans nos journaux locaux de chacune des municipalités.

On a répondu aux quelques demandes d'information qu'on a eues. Le registre a été ouvert sous la direction des greffiers ou des directeurs généraux, des secrétaires-trésoriers dans chacun des milieux respectifs.

1995

Et puis les résultats sont là.

2000

Autrement, bien, il faut reprendre le même procédé.

Alors c'est ce qui nous cadre, je pense que toute la démocratie possible est disponible à ce moment-là lors de l'adoption de ces règlements-là. On peut pas en rajouter.

2005

On n'est pas sous un autre régime que celui qui nous gouverne à l'heure actuelle, puis je pense qu'il a été respecté intégralement.

Je peux pas vous dire plus que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

OK.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

2015

Donc si j'ai bien compris, c'est quand même possible qu'une telle démarche soit reprise, ça se peut? C'est pas impossible?

PAR M. GILLES POTVIN:

2020

Non, dans le contexte, monsieur le Président, c'est impossible.

Nous, la démarche a été suivie, tout le monde a eu la chance...

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

Ça a été réalisé.

PAR M. GILLES POTVIN:

2030

Réalisé de fond en comble, selon les règles de l'art, la législation qui nous régit, qui nous gouverne. On peut pas le reprendre dans le contexte qu'on est là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035

OK.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

2040

Qu'est-ce que ça veut dire, ça, "dans le contexte qu'on est là"? C'est juste par le fait que ça a déjà été réalisé ou parce que c'est déjà enclenché?

PAR M. GILLES POTVIN:

2045

Parce que selon la loi qui nous régit, puis selon les règles de la démocratie municipale qui nous régissent à l'heure actuelle, toute la procédure a été respectée. La population a été en droit de s'exprimer à un moment donné dans notre histoire.

Alors l'administration municipale veut qu'on procède et on procède, et on a procédé. On peut pas revenir en arrière.

2050 Il y a eu un temps pour s'exprimer, il y a eu un temps pour enregistrer sa dissidence si on le voulait, ça a été fait. On a comptabilisé nommément les oppositions.

2055 Mais selon les règlements qui nous régissent, on n'a pas rencontré le nombre requis, donc on est réputé avoir fait la consultation, la diffusion selon les règles, selon la loi. Maintenant, on procède, parce qu'on a des engagements de pris, il faut être conséquent avec les gestes qu'on pose comme administrateur public. Je pense qu'on l'a fait de façon très claire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Merci beaucoup.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

2065 Donc selon la législation, c'est pas légal de refaire un référendum, c'est tu ça?

Ou si c'est juste que c'est pas conséquent, là? C'est tu impossible ou si c'est pas juste conséquent?

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Votre question est pertinente.

PAR M. GILLES POTVIN:

2075 C'est qu'on a vraiment respecté toutes les démarches normales.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

2080 Est-ce que c'est impossible ou c'est juste inconséquent?

PAR M. GILLES POTVIN:

2085 Il faudrait, de façon discrétionnaire, décider, monsieur le Président, puis ce qui se fait pas en termes de gestion publique, parce qu'à ce moment-là, on viendrait fausser les règles, puis on serait même hors-la-loi parce qu'à un moment donné, c'est pas une façon de procéder.

Il y a un cadre, puis il y a un cadre très clair, on est régi par des lois, puis on les applique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Regardez, on va aussi adresser une demande écrite au ministère des Affaires municipales pour voir, que dit exactement la loi et les règlements municipaux dans ce cadre-là, le déclenchement d'un référendum.

2095

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Dans le cadre du projet.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

2105

Dans le cas d'une population, disons, mécontente et en désaccord, advenant que le projet s'enclenche quand même de manière concrète, est-ce que le BAPE est dans les organismes qui peuvent être des ressources dans ce temps-là pour avoir des recours? Y a-t-il moyen de faire quelque chose d'autres après une séance d'audience publique comme ça, si jamais la population est toujours mécontente?

2110

PAR LE PRÉSIDENT:

Le BAPE, comme je disais, va adresser une question aux Affaires municipales, pour voir comment la loi s'applique, quel est le règlement exactement.

2115

On va regarder les réponses qui sont données ici et on va faire l'analyse, et vous lirez notre rapport.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

2120

Bien, c'est parfait. Je vous remercie de votre patience.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Avez-vous une autre question?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Non, c'est beau.

2130

ÉRIC DONALDSON

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Éric Donaldson.

2140

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

J'ai deux (2) petites questions très brèves, monsieur le Président, qui s'adressent probablement plus aux gens du MRNF.

2145

Même au niveau des chutes et des cascades, j'ai regardé ça dans le dictionnaire aujourd'hui, une chute, c'est entre une cascade puis une cataracte, imaginez-vous donc, puis je me demandais, avant même le projet de ce qu'on parle aujourd'hui, le ministère de l'Environnement ou MRNF, est-ce que vous aviez, vous, justement des valeurs de débit pour être capables de discréditer ça, c'est quoi une chute, c'est quoi une cascade, c'est quoi un torrent, ça existe tu?

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère du Développement durable, avez-vous des définitions comme telles?

2155

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Non monsieur le Président, surtout pas reliées à des gammes de débit.

2160

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2165

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

Parfait. Ma deuxième question, justement plus au niveau du ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous avez aussi des données là-dessus, c'est-à-dire peut-être même pour différentes espèces aquatiques de poisson, non seulement peut-être la température idéale pour la

2170 fraie, ça peut être des données connues, je le sais pas, des températures idéales pour la fraie, mais aussi peut-être des pourcentages de variation de cette température-là ou un écart type des données, genre statistiques là-dessus?

2175 Parce que c'est assez clair qu'une truite, par exemple, c'est très sensible à la variation de la température de l'eau, puis on le voit à quel point c'est efficace, mettons, les virus qui nous attaquent, nous autres mêmes. On monte à trente-huit-trente-neuf (38 °-39 °), puis c'est pas une grosse variation, puis le virus meurt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Dans le fond, vous voulez savoir si ça prend une grosse variation de température pour les poissons, pour empêcher qu'ils fraient, c'est ça?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

Non, je veux savoir s'il y a des données qui existent là-dessus.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du MRNF!

2190 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

2195 Oui, monsieur le Président, il existe des données sur la plage de température, mettons selon les espèces, pas pour toutes les espèces par exemple, pour beaucoup d'espèces. La plage de température, pour avoir des bonnes conditions de fraie, là, on parle pas de demi-degrés, ces choses-là, il y a toujours quelques degrés, puis parfois, ça dépend des espèces. Il y en a qui sont plus plastiques, donc qui peuvent s'adapter plus facilement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Est-ce que vous pourriez transmettre l'adresse Internet peut-être?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2205 On les retrouve dans l'étude d'impact en bonne partie. L'initiateur du projet, dans son étude, a déposé, pour plusieurs espèces, les conditions de fraie, entre autres.

Si jamais le demandeur, au-delà de ceux-là, veut avoir plus de données, il pourra nous contacter directement, parce que, comme je vous dis, ça dépend des espèces recherchées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

OK.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2215

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220

Merci.

OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2230

Rebonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235

Bonsoir.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2240

Moi, ma question, c'est plus par rapport à la quantité d'oxygène que tu peux avoir dans une eau avant qu'elle passe par le tuyau, puis la quantité d'oxygène qu'il y a dans l'eau une fois qu'elle est sortie, par rapport à qu'est-ce qu'il y avait d'oxygène dans l'eau en haut en ce moment naturellement parlant, puis que là, avec la chute, ça oxygène tout ça, puis ça crée l'oxygénation en bas.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Taillon.

2250 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Je vais peut-être demander à monsieur Courtois d'amener une réponse.

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2255 Monsieur le Président, par rapport aux concentrations d'oxygène qui ont été mesurées, il y a plusieurs facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte.

2260 Dans le cas, si je comprends bien la question, quel pourrait être l'écart entre la quantité d'oxygène qu'on retrouve en amont du barrage, à titre d'exemple, par rapport à celle qui va se retrouver en bas au niveau du canal de fuite.

2265 On s'attend pas à des changements très importants au niveau des concentrations d'oxygène, parce que souvent, les facteurs qui vont les conditionner, il y a tous nos échanges entre l'air et l'eau. Mais également, il y a toute la notion de brassage qui peut amener, dans le fond, de légères modifications, ou bien augmenter les concentrations mêmes d'oxygène au niveau de l'eau.

2270 Donc on s'attend pas à des changements entre ce qu'on observe comme données en amont par rapport en aval, puis notamment dans la rivière Ouiatchouan, il y a énormément de brassage. Donc les échanges entre air et eau sont importants.

Mais il y a des valeurs qui sont exprimées, moi, je les ai pas en tête, mais il y a beaucoup de valeurs qui sont exprimées à l'intérieur du rapport.

Mais on s'attend pas à des changements.

2275 C'est pas mal autour de ces éléments-là des conclusions qu'on peut en tirer.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2280 Moi, je m'attendais à un pourcentage vraiment clair, parce que c'est toute la vie qui dépend de l'oxygène dans l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Ce que je comprends, c'est qu'il y a pas un changement significatif.

PAR M. DANIEL COURTOIS:

2290 Il y a pas un changement significatif. Et d'ailleurs, au niveau des valeurs, quand on exprimait au niveau du débit écologique, ces échanges-là, on devrait pas avoir de changements importants.

2295 Et monsieur, je pense que cet après-midi, on a abordé avec le MRNF également qui en a fait mention, les débits qui vont être préservés vont pouvoir maintenir des concentrations d'oxygène par le brassage de l'eau qui vont rencontrer les exigences des poissons, si c'est des préoccupations qui sont derrière ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Merci. Monsieur Bouchard-Lamontagne.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

L'avis du MRNF par rapport à ça?

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va le demander.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2310 Il y a une chose que je voudrais rappeler, c'est que les eaux de la rivière Ouiatchouan, c'est des eaux de qualité, au départ. Donc c'est des eaux qui sont très bien oxygénées au départ.

2315 Et avec le brassage de la chute, des cinq (5) cascades qu'il y a avant la chute et la chute elle-même, ça maintient les conditions.

2320 Donc on a en amont une eau de qualité, puis en bas, une eau de qualité, puis les concentrations d'oxygène vont être maintenues assurément. Ça, pour moi, j'ai aucun doute là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Bouchard-Lamontagne.

2325 **PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:**

Excusez-moi, je vais en trouver, j'en ai encore!

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

En attendant, la Commission va arrêter ses travaux ce soir. Le registre est encore ouvert jusqu'à la pause et à la pause, il sera fermé.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2335

Bon, j'en ai une. Moi, c'est par rapport à une personne qui travaillait au sein de la MRC pour le patrimoine, puis qui était, je pense qu'elle travaillait, son bureau était à Val-Jalbert, j'aimerais ça savoir pourquoi elle a perdu son emploi, puis s'il y a quelqu'un d'autre qui la remplace en ce moment, puis qui s'assure du respect du patrimoine au sein de la MRC Domaine-du-Roy?

2340

La question s'adresse, dans le fond, peut-être à la MRC Domaine-du-Roy!

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Mais vous voulez la reformuler, s'il vous plaît?

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2350

Il y avait une personne qui était responsable du patrimoine au sein de la MRC Domaine-du-Roy, à l'époque, puis je sais qu'elle a perdu son emploi dernièrement. Je sais pas exactement son nom. Son bureau était à Val-Jalbert.

2355

Le ministère de la Culture probablement doit connaître cette personne qui a travaillé auparavant. Puis là, je voudrais savoir s'il y a quelqu'un qui s'assure du patrimoine actuellement, qui la remplace. Puis la raison du pourquoi elle a perdu son emploi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

Bien là, la raison...

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Oui, c'est peut-être un peu confidentiel!

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... on rentre un peu dans le confidentiel.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2370

Mais au moins savoir si on s'assure, avec une personne, comme ça l'était par le passé, du moins qu'on ait un acquis préservé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375

Dans le fond, monsieur Bouchard, on veut savoir s'il y a quelqu'un qui s'occupe du patrimoine.

PAR M. DANY BOUCHARD:

2380

Absolument. La personne qui s'occupe présentement de l'histoire et le patrimoine à Val-Jalbert s'appelle madame Caroline Marcoux, elle est présente avec moi ce soir, juste ici dans la salle.

2385

Donc elle fait partie de mon équipe au cas où vous auriez des questions plus précises.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2390

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Ça répond à mes questions.

2395

2400

OLIVIER HUARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Monsieur Olivier Huard. Donc on va prendre la pause après la présentation de monsieur Huard, parce qu'on n'a plus d'intervenants!

PAR M. OLIVIER HUARD:

2410 Vous m'avez fait peur un petit peu, je pensais que c'était fini!

2415 Hier, j'ai fait un exposé sur les calculs des profits bruts selon les chiffres qui nous ont été fournis. Ça démontrait que ça allait rapporter quelque chose comme à peu près, selon les calculs que j'ai faits, cinq point huit millions (5,8 M\$) de profits bruts par année. Tout ça à un tarif d'achat d'Hydro-Québec de sept point cinq cents (7,5 ¢) indexé à chaque année.

Donc le cinq point huit millions (5,8 M\$) par année sera aussi indexé.

2420 Plut tôt cet après-midi, il y a Hydro-Québec qui a parlé que pourquoi le tarif de sept point cinq cents (7,5 ¢) indexé a été choisi. Il a aussi été mentionné que dans le fond, on faisait le rapport avec le fait qu'on achète l'électricité à sept point cinq cents (7,5 ¢), mais que dans le fond, après ça, cette électricité-là est revendue à un prix inférieur.

2425 En fait, il y a une grande partie de l'électricité qui est vendue au Québec à un tarif L qui est à peu près quatre point cinq cents le kilowatt (4,5 ¢/kW) et il y a des accords aux États-Unis, par exemple, qui sont à six cents le kilowatt (6 ¢/kW).

2430 Si on fait une différence juste deux cents (2 ¢) entre le prix d'achat d'Hydro-Québec de la centrale de Val-Jalbert et le prix de revente général pour les projets, là, je parle pas de...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça a été répondu cet après-midi.

2435 **PAR M. OLIVIER HUARD:**

J'ai une question à propos de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440

Allez, posez votre question.

PAR M. OLIVIER HUARD:

2445

Je voulais juste la mettre en contexte pour pas qu'on vienne contester ma question sur des choses justement qui n'ont pas rapport.

2450

Dans le fond, ce que je veux dire, c'est qu'Hydro-Québec est en position de surplus actuellement, donc il est logique de penser que l'électricité produite par Val-Jalbert va être destinée à l'exportation.

Donc selon les chiffres que j'ai dits, va être vendue à perte selon le prix d'achat de l'électricité de la centrale de Val-Jalbert.

2455

Je calcule qu'une différence de deux cents (2 ¢) constituerait environ une perte de quarante millions (40 M\$) au terme de vingt (20) ans, pour les contribuables québécois, en fait les clients d'Hydro-Québec.

2460

C'est donc une question un peu plus morale qui s'adresse peut-être plus aux élus qui sont ici dans la salle, qui poussent sur le projet.

2465

Est-ce que vous pensez qu'il est moral que toute la population du Québec, tous les clients d'Hydro-Québec supportent un projet de développement régional qui vise la population, le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, est-ce que c'est normal que tous les contribuables québécois aient à payer pour ce projet-là?

Et si on veut vraiment faire du développement régional, pourquoi on fait pas une subvention directe à la place?

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous êtes dans l'opinion. Vous êtes en train de proposer des choses.

2475

Je vous demanderais de venir nous le dire le 17 avril.

PAR M. OLIVIER HUARD:

Je suis conscient qu'il y a une partie d'opinion, mais je voulais savoir, dans le fond, pourquoi que les élus ont fait un choix comme ça? C'est ça que je veux dire.

2480

Bien, il y a des critères pour adopter de telles motions, il y a des arguments, je veux savoir ces arguments-là, comment les élus sont arrivés à ces conclusions-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

Brièvement, du côté de la MRC, très brièvement!

PAR M. GILLES POTVIN:

2490

Monsieur le Président, on a été très à l'aise, moralement aucunement inquiété quand on a fait notre choix, quand on considère que la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean a contribué à l'effort, au maintien et au développement du Québec depuis cent cinquante (150) ans, avec la ressource forestière, dans l'état où elle se retrouve aujourd'hui. C'est ce qui a permis de bâtir Montréal, la Capitale, la Métropole, le grand axe du Saint-Laurent avec notre forêt, puis aujourd'hui, on n'a plus d'alternatives, on nous dit que la forêt n'est plus capable de soutenir les attentes de la région.

2495

Alors on pense à se diversifier. Je pense que c'est un juste retour des choses que l'effort national contribue, par une volonté de se prendre en main, de se diversifier, un plan de développement régional local.

2500

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Parce qu'on rentre dans l'opinion et ce soir, c'est des questions factuelles.

2505

Avez-vous une question factuelle?

PAR M. OLIVIER HUARD:

Oui.

2510

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2515

PAR M. OLIVIER HUARD:

2520 Bien, dans le fond, en fait, en ce moment, il y a une entente avec DPI pour les questions de gestion technique et administrative.

Peut-être des sous-questions, je sais pas si vous me le permettez! Est-ce qu'on peut avoir la copie de cette entente-là, premièrement?

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 On va les prendre une par une.

Est-ce qu'on peut avoir la copie de cette entente?

PAR M. DENIS TAILLON:

2530 En autant qu'on masque toute l'information nominative qu'elle contient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 OK. Vous pouvez la déposer?

PAR M. DENIS TAILLON:

2540 Oui.

PAR M. OLIVIER HUARD:

2545 Nominative, est-ce que ça implique les chiffres?

PAR LE PRÉSIDENT:

Nominative, est-ce que ça implique les chiffres?

PAR M. DENIS TAILLON:

2550 Ça implique des fonctions, puis ça implique des taux "salarials".

PAR LE PRÉSIDENT:

2555

Et des noms de personnes, évidemment! Des adresses.

PAR M. OLIVIER HUARD:

2560

Bon, on fera avec ce qu'on a.

Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres pour engager DPI?

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres pour engager?

PAR M. DENIS TAILLON:

2570

On a opté directement pour s'entendre avec une organisation de DPI.

PAR M. OLIVIER HUARD:

2575

Autre question! Considérant que DPI a aussi une licence d'entrepreneur général, qu'elle a réalisé des projets de plusieurs millions dans les dernières années, si DPI fournit actuellement le service de gestion technique et administrative, on peut supposer qu'elle a participé à la rédaction des documents, donc les documents par exemple d'appels d'offres, les documents de contrats, des choses comme ça.

2580

Est-ce que DPI aura le droit de soumissionner sur la construction ou sur les projets futurs?

PAR M. DENIS TAILLON:

2585

Non. Non.

PAR M. OLIVIER HUARD:

Voilà.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est tout?

PAR M. OLIVIER HUARD:

2595

Ah, j'en ai d'autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600

On va en prendre une dernière!

PAR M. OLIVIER HUARD:

2605

OK. Il a été parlé tantôt qu'il y avait des clauses pour favoriser les entrepreneurs locaux, cet après-midi, mais on comprend que les gens font ce qu'ils peuvent, étant donné qu'il y a une main-d'oeuvre spécialisée malgré tout.

Comment ces clauses-là sont inscrites dans les devis? Donc la sous-question: est-ce que les plans, les devis surtout seront rendus publics, l'entièreté de ça?

2610

Et pour l'attribution des contrats, est-ce que c'est la politique du prix le plus bas qui obtient le contrat?

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

2620

Tantôt, je vous ai expliqué la structure de répartition des participations des partenaires. Compte tenu que le total des participations municipales dépasse cinquante pour cent (50 %), la société en commandite devient assujettie aux règles municipales d'appels d'offres.

2625

Si on avait eu une entente cinquante-cinquante (50 %-50 %), la Société n'aurait pas été nécessairement astreinte à respecter les règles municipales d'appels d'offres, mais actuellement, la Société va être tenue de respecter les règles publiques d'appels d'offres qui s'appliquent à tout le secteur municipal.

2630

Donc évidemment, tous les documents d'appels d'offres vont être distribués. On va utiliser le service électronique d'appels d'offres qui a été utilisé par tout l'univers municipal qui est le SÉAO, et nous, en même temps, ça limite un petit peu la capacité que la Société a de maximiser les retombées économiques dans le milieu.

2635 Mais je pense qu'on est capable de tirer notre épingle du jeu avec le fractionnement des
contrats, ainsi de suite, tout en respectant les règles municipales qui vont régir l'attribution des
contrats.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 OK, merci beaucoup. Merci monsieur Huard.

Nous allons prendre une brève pause de dix (10) minutes et nous allons reprendre à huit
heures quarante (8 h 40) et au retour de la pause, le registre évidemment sera fermé.

2645

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2650

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

2655

Donc si vous voulez, on va reprendre les travaux! Mais avant de passer la parole à un intervenant, il y avait, du côté de Pêches et Océans Canada, vous vouliez apporter une clarification additionnelle.

2660

PAR Mme SUSANNE MARK:

Oui monsieur le Président. Après coup, j'ai trouvé ma réponse qui portait à croire que c'était une réponse définitive en ce qui concerne les oiseaux migrateurs.

2665

Je voulais juste simplement apporter la nuance que oui, Environnement Canada a peu de préoccupations en ce qui concerne ce projet, compte tenu de sa faible ampleur pour le déboisement et tous les autres travaux, mais qu'Environnement Canada avait quand même posé quelques questions supplémentaires au promoteur, puis que l'analyse finale reste à faire et revient à Environnement Canada.

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup. Donc je déclare le registre fermé.

2675

J'avais une question peut-être à poser au ministère de la Culture et par la suite, probablement aux MRC et à la Corporation!

Dans un avis du ministère que vous avez transmis au MDDEP, vous faisiez référence à l'utilisation des fonds, comment les fonds vont être gérés par les MRC et par la Communauté.

2680

Donc j'aimerais savoir, premièrement, s'il y a une obligation de votre part ou une recommandation de votre part quant à la gestion de ces fonds-là sur le plan culturel et patrimonial?

PAR M. RÉJEAN GOUDREAU:

2685

Je vous dirais que ça relève plus du fait qu'on faisait un lien entre la production d'énergie, la génération de revenus sur un site à vocation patrimoniale et culturelle, pour voir du promoteur son intérêt à avoir des retombées aussi dans le milieu patrimonial régional et culturel régional.

2690 Donc c'est dans ce sens-là que nous avons adressé une préoccupation pour, si je me rappelle bien, on demandait voir si les organismes culturels régionaux pourront avoir accès aux fonds de développement qui vont être constitués par chacun des partenaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695 OK. Est-ce que, du côté de la Communauté, je pourrais peut-être vous poser, du Conseil des Montagnais, est-ce que vous pouvez nous dire comment seraient gérés les fonds?

 En regard de cette préoccupation-là.

2700

PAR M. ALAIN NEPTON:

 En fait, en ce qui nous concerne, les fonds, bien, il y a d'abord la gestion, il y a des opérations même et des décisions qui pourraient se prendre en collégialité avec les autres partenaires sur l'utilisation, avant un retour aux partenaires. Il peut y avoir des choses sur ce point-là, c'est des discussions peut-être possibles à venir.

2705

 En ce qui concerne la Communauté, lorsqu'il y a des retours d'argent comme ça, nous autres, on prévoit, on appelle ça des fonds autonomes. Et la Communauté a adopté il y a plusieurs années des principes d'utilisation de ces fonds-là.

2710

 Il y a soixante pour cent (60 %) des fonds qu'on dit autonomes, parce qu'on a des parties subventions du gouvernement et autres, mais des fonds autonomes à soixante pour cent (60 %) sont réservés pour le futur. Il y a une partie qu'on appelle le Fonds des générations et il y a une autre partie qui sert à des investissements dans le développement, mais c'est des investissements, c'est pas des dépenses, c'est vraiment un investissement.

2715

 L'autre quarante pour cent (40 %) est utilisé à l'amélioration des services à la population, subventionner des services qui sont non finançables nulle part. Et là-dedans aussi, il y a des parties d'activités traditionnelles et des parties culturelles.

2720

 Donc il y a une panoplie de différentes utilisations de nature plus à caractère social ou socioéconomique.

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK. Et, monsieur Goudreault, ça vous satisfait comme utilisation?

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

2730

Oui, absolument, puisqu'on me confirme que les organismes culturels pourront déposer des projets et faire, comme tout autre organisme, appel à ces fonds-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Merci monsieur Nepton.

Du côté de la municipalité de Chambord, est-ce qu'il y a un représentant?

2740

PAR M. GÉRARD SAVARD:

2745

Je suis Gérard Savard, le maire. Monsieur le Président, alors il est évident que, comme la MRC et comme la Communauté, on va s'engager de la même façon, de façon à ce que ces fonds-là puissent servir au développement de nos communautés et à initier des projets qui amèneront du capital nouveau pour enrichir la région.

Et un peu comme monsieur Potvin l'a dit tout à l'heure aussi, un juste retour des choses en région par rapport à l'investissement qu'Hydro-Québec va faire chez nous.

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci. Ça va monsieur Goudreault!

Du côté de la MRC de Maria-Chapdelaine, est-ce qu'il y a un représentant? Il a quitté.

2755

Du côté de la MRC Domaine-du-Roy?

PAR M. GILLES POTVIN:

2760

Alors monsieur le Président, nous, c'est un peu dans la même orientation. On veut être le plus synergique possible également.

2765

Il est pas dédié à un secteur particulier de l'économie, tous les projets sont recevables. Mais on veut également donner encore plus de poids, parce que c'est une approche vraiment territoriale qu'on veut mettre en place, alors c'est l'ensemble du secteur du territoire de la MRC qui va être entendu, soutenu par cet effort-là, dans une perspective de diversification.

2770 Alors tous secteurs confondus vont être accueillis. Les modalités, les précisions du fonds sont à redéfinir, mais vous avez, dans les documents qui ont été déposés, une entente-cadre qui énonce trois (3) grands principes, consolider le projet de Val-Jalbert, diversifier la région, accueillir et être à l'écoute de voies porteuses pour consolider l'économie locale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Merci beaucoup.

JEAN-PHILIPPE LALANCETTE

2780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je ferais l'appel des gens qui étaient là hier soir.

2785 Mario Roy!

Jean-Yves Nadeau! Non, ça va.

2790 Maintenant, on serait rendu à monsieur Jean-Philippe Lalancette.

Bonsoir.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

2795 On tient la Commission occupée!

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 On est là pour ça.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

2805 C'est bien. Bien moi, j'aimerais qu'on parle de la partie municipale, au niveau de la réglementation municipale.

J'ai consulté le site Internet de la MRC Domaine-du-Roy, je crois que le schéma d'aménagement est pas en vigueur présentement, on est en période de révision.

2810 J'aimerais savoir, bon, est-ce qu'il y a un Règlement de contrôle intérimaire qui est applicable pour le site de Val-Jalbert, ces temps-ci?

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de monsieur Taillon, est-ce qu'il y a un RCI?

2815 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Écoutez, actuellement, la réglementation autant régionale que locale permet la réalisation du projet qui est déposé devant cette Commission.

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Pas d'ajout du côté de la MRC? Non, OK.

Une autre question.

2825

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

Et au niveau municipal, est-ce qu'il y a un règlement de zonage, est-ce qu'il y a des conditions d'attribution des permis et certificats?

2830

Est-ce que le palier municipal intervient en période de travaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

2835

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

2840

Évidemment, comme tout projet, on va devoir obtenir de la municipalité un permis de construction.

2845

Évidemment, je pense que la municipalité va nous faire prévaloir les préoccupations qu'elle a à cet égard-là. Et sous réserve, peut-être que madame Desmeules de la municipalité pourrait le confirmer, mais je pense que dans le secteur particulier de Val-Jalbert, il y a un plan d'intégration architectural qui est requis pour des interventions sur le site.

Donc le projet va être apprécié en regard des objectifs qui sont poursuivis par cette planification locale là.

2850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2855 **PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:**

Puis tant qu'à parler de planification, on pourrait peut-être continuer dans la même veine!

2860 Je sais pas, est-ce qu'il y a un plan de conservation applicable pour le site de Val-Jalbert? Je veux dire un plan vraiment axé sur la conservation du site, puis sur les biens patrimoniaux qui sont répertoriés. Y a-t-il une réglementation municipale applicable?

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 Vous voulez savoir s'il y a une réglementation municipale applicable?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

2870 Bien, je veux dire, le plan de conservation relèverait de qui? C'est une question peut-être un peu vague, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va la poser au ministère.

2875 Est-ce que ça relève de votre ministère, premièrement?

PAR M. RÉJEAN GOUDREAU:

2880 Je vais demander à monsieur Gagnon de répondre à cette question-là, parce qu'avec la nouvelle loi, il y a des choses qui s'en viennent au niveau des plans de conservation.

PAR M. GASTON GAGNON:

2885 Monsieur le Président, à l'heure actuelle, la nouvelle Loi sur le patrimoine va être adoptée le 19 octobre 2012.

2890 Dans cette loi-là, il y a un plan de conservation qui est obligatoire. Cependant, comme Val-Jalbert est classé avant la loi, il y a pas de plan de conservation, si ce n'est que par rapport à l'exercice de mise en valeur actuelle du site.

Il y a eu un exercice de fait avec le service d'aide à la rénovation patrimoniale, et la Corporation qui identifie des actions futures, sur les maisons notamment, compte tenu du fait que le cœur du village a été vraiment restauré, de même que le moulin.

2895 Donc nous, on a une préoccupation qu'on partage avec le promoteur et donc, par rapport à cette question-là, oui, on est attentif à la pérennité du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 Monsieur Bouchard, vous avez des éléments à ajouter?

PAR M. DANY BOUCHARD:

2905 Tout à fait dans le même sens que monsieur Gagnon vous dit. On a un plan de conservation, en fait un plan d'interprétation qui est actuellement en cours sur le site pour justement continuer dans nos élans au niveau du projet de développement des dernières années.

PAR M. GASTON GAGNON:

2910 Peut-être un complément additionnel que ma collègue vient de me souligner!

Effectivement, il pourrait y avoir un plan de conservation, comme le prévoit la nouvelle loi, à la demande de la ministre.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Lalancette, avez-vous une autre question?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

2920 C'est tout, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925 Merci.

OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

Monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2935

Bonjour monsieur le Président. Moi, ma question s'adresse, dans le fond, à la Société d'énergie communautaire.

2940

C'est dans le protocole d'entente, le protocole d'entente entre les deux (2) MRC puis le Conseil des Montagnais, à l'article 5.4, il y a une possibilité que, dans le fond, il y ait une part des retombées qui aille vers un acteur privé, si admettons il y en a un qui cède sa place puis que les MRC consentent.

2945

Donc je me demandais pourquoi on avait laissé une porte au privé dans le protocole d'entente? Pourquoi on n'avait pas barricadé pour que ce soit entièrement public?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Taillon.

2950

PAR M. DENIS TAILLON:

On a déjà indiqué que l'objectif du partenariat, c'était éventuellement de toucher à plusieurs projets.

2955

On n'exclut pas de scénarios où, dans le futur, certains projets, compte tenu des expertises que ça puisse impliquer, interpellent du partenariat avec des entreprises privées.

2960

Donc c'est pour ça que la structure de l'entente est bâtie de cette façon-là. On tente d'abord de bâtir un capital de projet cent pour cent (100 %) public et si pour toutes sortes de raisons, on n'y parvient pas, il y a possibilité d'aller chercher un partenariat avec des entreprises privées.

2965

Lorsque le partenariat, dans ce cas-ci précis, lorsque le partenariat est confirmé, il est possible qu'en cours de route, qu'un partenaire souhaite éventuellement céder ses parts ou ainsi de suite, il a une obligation d'abord de les offrir aux autres partenaires publics qui, eux, ont la capacité de les récupérer, de façon à garder la propriété cent pour cent (100 %) publique.

Autre élément de sécurité, c'est qu'il est pas possible de modifier la structure de propriété du projet sans obtenir l'accord d'Hydro-Québec, parce qu'on s'est qualifié avec un projet cent pour cent (100 %) public.

2970

Donc si à quelque part dans le temps, on voulait envisager pareil scénario, évidemment Hydro-Québec doit donner son accord à pareil scénario.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

OK.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2980

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une autre question?

2985

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

Oui, j'ai une autre question.

2990

Moi, je voudrais savoir, c'est une question, monsieur le Président, ce serait adressé au Conseil des Montagnais, je voudrais savoir comment la personne qui représente la compagnie Minashtuk représente le Conseil des Montagnais, puis j'aimerais ça comprendre, j'aimerais ça que vous m'aidiez, dans le fond, à comprendre comment ça fonctionne, Minashtuk puis DPI?

2995

Parce que je crois que c'est toutes les deux (2) des sociétés en commandite dirigées par une compagnie à numéro, puis je voudrais juste avoir plus de précisions de la part du Conseil des Montagnais sur cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

On va commencer par le promoteur et après ça, on reviendra spécifiquement à la Communauté.

PAR M. DENIS TAILLON:

3005

Bien, je préférerais peut-être que le représentant de la Communauté explique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais je veux dire, pour SDI...

3010

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

C'est DPI. DPI et Minashtuk, selon le Registre des entreprises, elles sont dirigées toutes les deux (2) par un commandité, puis c'est une entreprise, je sais pas si je l'ai ici, le numéro, mais c'est le même numéro, c'est les mêmes administrateurs.

3015

Il y a, je crois, deux (2) personnes, des entrepreneurs du milieu du privé, c'est des entreprises de minicentrales privées.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Nepton, est-ce que vous pouvez nous éclairer?

3025

PAR M. ALAIN NEPTON:

Je vais essayer d'éclairer, c'est pas toujours facile, juste par les mots.

En fait, au départ, il y avait deux (2) sociétés en commandite. Le principe d'une société en commandite, c'est des commanditaires qui s'unissent avec un commandité, dans ce cas-là, c'est une compagnie à numéro.

3030

On avait une société en commandite pour gérer Minashtuk et une autre société en commandite pour gérer DPI qui était plus un entrepreneur en construction, une entreprise de gestion en même temps.

3035

Puis une entreprise, DPI, appartient quand même à cent pour cent (100 %) au Conseil de bande. C'est pas quelque chose qui est de nature privée.

Au fil du temps, on a choisi de fusionner les deux (2) commandités. Les commandités, c'est la compagnie à numéro qui assure la gestion quotidienne de la société.

3040

Donc la société à numéro, c'est une entité de gestion pour gérer, et ça gère la partie Minashtuk pour l'opération de la minicentrale, et ça gère des contrats aussi de construction qu'on a déjà eus par le passé. On en a même un actuellement sur la route 175.

3045

Avec la Société d'énergie communautaire, c'est aussi un service de gestion qu'on a convenu avec eux autres.

3050 Donc c'est toujours le même commandité, la même compagnie à numéro qui assure la gestion et de Minashtuk et des contrats de construction ou d'autres contrats en foresterie et des parties d'administration pour la Société. C'est comme un service de client-fournisseur qu'on fournit là-dedans.

3055 Et lorsqu'on voit apparaître des noms de personnes, en fait, c'est le Conseil de bande en arrière qui nomme ces personnes-là. Parce que ça appartient au Conseil de bande.

3060 Donc on a parlé tantôt de Fabien Paul, on a parlé, il y a Alain Paul, il y en a d'autres là-dedans. Les actionnaires, eux autres, nomment les administrateurs là-dedans, mais c'est le Conseil de bande en arrière qui pousse ça.

Donc il y a pas nécessairement d'entreprise privée là-dedans, il y a rien de privé, là, c'est vraiment communautaire.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

3065 Pourquoi le Conseil de bande n'est pas actionnaire de cette entreprise-là?

Je demande, monsieur le Président, pourquoi le Conseil de bande n'est pas clairement, plutôt que ce soit des individus qui soient actionnaires?

3070 **PAR M. ALAIN NEPTON:**

On a une particularité juridique avec un Conseil de bande.

3075 Au niveau juridique, le concept est à peu près ce qu'il y a de plus flou au niveau juridique. Ça a pas de charte de création, c'est pas comme une municipalité. C'est une extension du ministère des Affaires indiennes, en même temps un corps politique, donc au point de vue juridique, c'est extrêmement flou.

3080 Et aussitôt qu'on veut embarquer, surtout dans le monde des affaires, on a besoin d'avoir des règles qui sont plus claires que ça. Donc on passe par des individus, des incorporations pour avoir un véhicule juridique qui est plus clair qu'un conseil de bande.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

OK. Avez-vous une autre question?

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

3090

Non, je crois que ça répond en bonne partie, je remercie monsieur Nepton. Bonne journée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095

Bonne journée.

ÉRIC DONALDSON

3100

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Éric Donaldson.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

3105

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110

Bonsoir.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

3115

Je voulais juste savoir, dans une éventualité comme on a connue, exemple, en 2010, de deux (2) mois sans pluie, est-ce que les promoteurs sont prêts à arrêter complètement de turbiner?

Est-ce que cela a été prévu, c'est tu une éventualité sur la table?

PAR LE PRÉSIDENT:

3120

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

3125 Effectivement, si on devait ravoir les conditions, je pense que c'est de l'année 2009 ou 2010, il y aurait aucun turbinage, même de nuit, parce qu'on est en bas de quatre point trois (4,3 m³/s).

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

3130 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Avez-vous une autre question?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

Non, ça va. Je vous remercie monsieur le Président.

3140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, bonsoir.

3145

MARIE-CLAUDE PARIS

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Madame Marie-Claude Paris.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

3155 Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Rebonsoir.

3160 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

Au niveau de l'inventaire de petites flores bien spéciales, surtout sur le flanc droit disons de la chute, la petite flore qui est spéciale à cause de l'espèce de "fume", c'est comme un microclimat, dans le fond, j'ai compris que c'était le promoteur lui-même qui menait l'inventaire pour répertorier toutes ces petites flores là.

3165 Est-ce qu'il y a un organisme disons impartial d'impliqué dans le processus de faire l'inventaire de cette flore-là?

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Taillon.

3175 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Il y a pas d'organismes, mais on se fie sur la responsabilité professionnelle du professionnel qui est affecté à la réalisation de l'inventaire. Il rend publics ses résultats et évidemment, il souhaite pas beaucoup être contesté.

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous adressez au président!

3185 **PAR M. DENIS TAILLON:**

On termine mal!

Évidemment, ce professionnel-là tient à ce que sa crédibilité soit maintenue, donc c'est pas dans son intérêt d'avoir des données d'inventaire, je dirais, incomplètes ou ainsi de suite.

3190 Mais je pourrais peut-être demander à monsieur Courtois qui l'a réalisé peut-être d'expliquer la démarche ou la méthodologie qu'il a utilisée pour ce genre d'inventaire là.

3195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, vous pouvez vous installer, mais si je comprends bien, vous dites, lui, il est professionnel, il engage sa profession et son métier et en même temps, c'est contre-vérifié par des ministères?

3200 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Effectivement, monsieur le Président. Tous les protocoles d'échantillonnages et les résultats qui sont fournis, pas uniquement au niveau de la flore, mais aussi au niveau de tous les autres inventaires, biophysique et social, sont vérifiés par le ministère, pour s'assurer que c'est fait dans les règles de l'art.

3205 Et ça, c'est fait au moment où on analyse l'étude d'impact avant de venir en audience publique.

3210 J'ajouterais, pour ce qui est de la flore pour les espèces menacées, étant donné la réglementation, il y a une direction chez nous qui s'appelle la Direction du patrimoine écologique et des parcs – excusez-moi, mais des fois, les directions changent de nom chez nous – et cette direction-là accorde une attention toute particulière aux données d'inventaires qui sont faites sur la flore pour les espèces menacées.

3215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ils sont consultés?

3220 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Ils sont consultés au moment du dépôt de l'étude d'impact effectivement.

3225 Par exemple, le rapport que le promoteur doit déposer bientôt, suite à sa campagne d'échantillonnages de septembre, va leur être versé, et cette information-là est publique parce qu'elle est versée dans une banque publique de données sur ces espèces-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 OK. Monsieur Courtois.

PAR M. DANIEL COURTOIS:

3235 Donc juste pour amener un élément de précision! Il y a quand même, au sein de notre entreprise, des professionnels. Dans le cas qui nous concerne, c'est un ingénieur forestier qui a une quinzaine d'années d'expérience dans le domaine et qui a une spécialisation au niveau des inventaires justement floristiques menacés, donc qui a beaucoup d'expérience dans le domaine.

3240 Et au niveau des interventions, justement le ministère nous parlait qu'on avait un rapport qui avait été réalisé et qui va être déposé ou du moins, il a été déposé au client et il doit être remis au ministère, on a une seconde série d'inventaires qui vont être réalisés au printemps, donc vers la fin du mois de juin-début du mois de juillet.

3245 Et on s'attarde particulièrement, lors de ces inventaires-là, à tous les sites qui pourraient être bouleversés ou du moins qui auraient des implantations d'infrastructures de chemins ou du moins où on aurait des interventions sur le milieu naturel.

3250 Donc il y a une préoccupation qui avait été soulevée par le ministère, et on réalise ces inventaires-là pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Madame Paris.

3255 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

3260 Oui, merci. Juste comme ça, là, disons mettons que les promoteurs aimeraient, je sais pas comment dire ça, montrer leur bonne transparence et impartialité dans ce domaine-là, est-ce que ce serait possible, est-ce que ça pourrait intéresser, je dis ça comme ça, intéresser le promoteur peut-être, je sais pas, peut-être d'engager un (1) ou deux (2) ou trois (3), je sais pas combien, stagiaires, disons, je sais pas, de la technique en milieu naturel de Saint-Félicien?

3265 Ils font des stages, eux, ils ont besoin d'endroit pour faire leurs stages, tout ça, il me semble que c'est intéressant comme sujet pour un stagiaire, est-ce que ça se pourrait?

Peut-être que ça pourrait comme aider un petit peu à calmer...

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Ça ressemble à une proposition, mais est-ce que c'était dans votre intention?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

3275 Oui, excusez! Est-ce que ce serait possiblement envisageable, en fait?

PAR M. DENIS TAILLON:

Évidemment, on pourrait suggérer à nos futurs professionnels qui seront appelés à faire des travaux pour nous de mettre à profit des stagiaires qui peuvent aider à la réalisation des travaux.

3280

Mais évidemment, ça prend un encadrement professionnel soutenu, parce qu'on utilise les données pour des décisions relatives au projet, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285

Absolument.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

3290

Ça pourrait peut-être aider...

PAR M. DENIS TAILLON:

3295

Et on me dit que Daniel en embauche déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah bon.

3300

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

Ah oui!

PAR LE PRÉSIDENT:

3305

Madame Paris, est-ce que vous avez une autre question?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

3310

Non, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Merci. Alors c'était notre dernière intervenante.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La Commission compte les recevoir au plus tard dans un délai de quarante-huit (48) heures.

3325 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même à l'Hôtel Château Roberval le 17 avril à dix-neuf heures (19 h).

3330 Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux.

Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus, seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet, et vous pouvez vous rendre à la Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini et à la Bibliothèque publique de Mashteuiatsh pour y accéder.

3335 L'ensemble du dossier est disponible à la Bibliothèque publique de Chambord et dans les centres de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

3340 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Renée Poliquin, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 23 mars prochain. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

3345 En deuxième partie, la disposition de la salle est différente. Seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus; toutefois, ils ne seront plus appelés à venir intervenir devant la présente Commission.

3350 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités ou des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

3355 Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

3360 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

3365 Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3370 Il existe trois (3) façons d'exprimer votre opinion: déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter; exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

3375 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3380 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté sur le site et est également disponible à l'arrière.

3385 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 13 avril à dix-sept heures (17 h).

3385 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Taillon et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

3390 Évidemment, dans les quelques jours qui suivent, vous pouvez toujours aussi transmettre certaines questions par écrit que la Commission traitera en conséquence.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

3395

Enfin, je remercie les gens à la technique, Richard Grenier et Michel Filteau, la sténotypiste Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, Jean Roberge, Karine Jean, Renée Poliquin et Marie-Claude Tanguay, ainsi que mon collègue Donald Labrie.

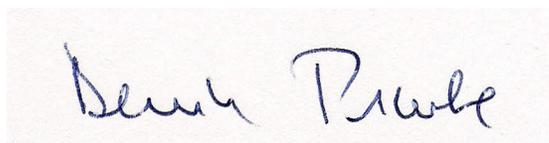
3400

Au plaisir de vous revoir le 17 avril!

Merci encore pour votre participation.

3405

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3410